

# Compte rendu

# Assemblée Générale

**Mardi 16 décembre 2014**





## **Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 décembre 2014**

-----

L'an deux mil quatorze, le seize décembre à dix huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 24 novembre 2014, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, à la Salle Jeanne de Laval à ANDARD sous la présidence de Monsieur Jean Luc DAVY, Président.

L'état des présents et représentés est joint en annexe 1 :

**Délégués :**    présents :    230  
                  pouvoirs    12

### **1 - Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et remercie l'ensemble des délégués pour leur présence. Il salue l'ensemble des invités présents notamment, M. DUFERNEZ, Directeur des Collectivités Territoriales et de la Règlementation qui représente Monsieur le Préfet, les différents partenaires, les concessionnaires, les chefs d'entreprises, Mesdames et Messieurs les élus, le Président de la Chambre d'Agriculture, en précisant que M. Michel MIGNARD, vice président du conseil général, arrivera d'une minute à l'autre. M. le Président remercie les différents concessionnaires de véhicules électriques RENAULT, NISSAN et PEUGEOT, qui ont aimablement répondu à l'invitation du SIÉML en mettant à disposition des délégués des véhicules dès 17 heures.

### **2 – Nomination d'un secrétaire de séance**

A l'instar des conseils municipaux, le Président précise qu'il est nécessaire, en début de séance, de nommer un secrétaire de séance. Il propose que Pierre VERNOT, vice président en charge de la commission relative à la communication, aux ressources humaines et à la qualité, endosse cette mission pour cette séance et les séances ultérieures.

A l'invitation du Président, l'assemblée syndicale désigne à l'unanimité, M. Pierre VERNOT en tant que secrétaire de séance.

### **3 – Rapport moral**

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président présente son rapport moral pour 2014. Il rappelle que les délégués sont déjà arrivés à la troisième assemblée syndicale de la mandature. La première en juin dernier a logiquement permis de mettre en place les organes statutaires après le renouvellement des conseils municipaux et d'adopter le budget supplémentaire. La seconde a volontairement exclu toute question budgétaire afin de permettre aux délégués de mieux se concentrer sur les enjeux de la réforme de la gouvernance. La troisième, ce soir, est essentiellement marquée par la décision modificative de fin d'année et les débats d'orientation budgétaire, qui ont été décalés exceptionnellement cette année de deux mois pour laisser plus de temps à notre réflexion du mois d'octobre.

Le Président se félicite de voir que le quorum est largement atteint, ce qui le conforte dans sa décision d'abandonner une fois pour toute la méthode consistant à convoquer les délégués à deux dates différentes. Il se félicite de la mobilisation des délégués : *« c'est le signe que vous prenez à cœur votre rôle de délégué, véritable trait d'union entre les communes et leur syndicat »*.

Le Président confesse avoir rencontré quelques difficultés d'organisation matérielle liées à des délais très contraints mais aussi à la volonté de changer la mise en scène : *« nous testons ce soir une nouvelle formule de projection avec des écrans latéraux et un écran central rehaussé, ceci afin de laisser une plus grande place à la scène et aux orateurs. Je compte sur vous pour me faire remonter votre ressenti à ce sujet. »* Le Président remercie le prestataire qui a installé ce matériel et ces écrans.

.../...

Par rapport à l'ordre du jour initialement transmis, le Président précise qu'un sujet a été retiré. Il s'agit d'un avenant au marché groupé de transformateurs 2013/2014 afin de prolonger le marché de quelques mois : *« Nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier le 3 février prochain en AG en même temps que nous lancerons le marché pour 2015 et 2016, ce qui nous permettra de faire préalablement une Commission d'Appel d'Offres début février. »*

Le Président rappelle en effet qu'en matière de fourniture de transformateurs, le Siéml est le pilote d'un groupement de commandes qui dépasse de loin les frontières de notre département et de la région puisque ce groupement fédère 9 syndicats dont celui du Finistère et du Loir-et-Cher. *« La confiance qui nous est accordée par ces syndicats est à la fois le gage et le moteur de l'excellence qui doit être la nôtre dans la conduite de ce projet. C'est la raison pour laquelle nous sommes très pointilleux sur le formalisme juridique. Nous avons ainsi préféré réunir au préalable la commission d'appel d'offre avant de vous présenter plus au fond cette délibération ».*

Une autre difficulté dans l'organisation de cette assemblée syndicale tient au fait que la réunion du Bureau s'est tenue la semaine dernière, mardi 9 décembre. *« La préparation des rapports est une véritable course contre la montre et il n'est pas facile de diffuser à temps les rapports du Président afin de préparer les débats de l'assemblée syndicale. Merci aussi à tous ceux qui ont œuvré à l'élaboration de ces rapports ».*

Pour des raisons d'économie mais aussi de gain de temps, il a ainsi été décidé, conformément à la modification du règlement intérieur adoptée le 21 octobre dernier par l'assemblée syndicale, de dématérialiser l'envoi des rapports. Ainsi, ces rapports ont été adressés aux délégués par voie électronique. A été systématiquement utilisée l'adresse e-mail des communes et chaque fois que le SIÉML disposait d'une adresse personnelle, l'envoi a été doublé.

Le Président invite les délégués qui n'auraient pas encore communiqué leur adresse électronique personnelle à la transmettre, afin d'obtenir plus rapidement le rapport. Le SIÉML s'efforce de supprimer le plus possible toutes les éditions papier. Par souci de confort dans une période de transition, il a été prévu toutefois ce soir une copie papier pour ceux qui ne l'auraient pas reçu par version électronique.

A titre d'information, Monsieur Jean Luc DAVY fait observer que le fait de ne pas envoyer les rapports par la poste permet au Syndicat d'économiser environ 1.000 euros d'affranchissement : *« Si nous n'avions pas édité les rapports papier, nous aurions économisé 1.000 euros supplémentaires. Il n'y a pas de petites économies... Et surtout cette méthode, en économisant du papier, est plutôt bénéfique pour l'environnement ».*

Le Président précise que *« l'assemblée syndicale ce soir, sera marquée par deux temps forts, la partie budgétaire d'une part avec l'adoption de la décision modificative de fin d'année et le débat d'orientation budgétaire animé par Jean-Paul Boisneau, et la partie gaz d'autre part avec la présentation par Christian Maillet des rapports de contrôle des concessions ainsi que de la première partie du plan gaz 2015-2020 ».*

S'agissant de la décision modificative, le Président dévoile sans attendre que les résultats de l'année 2014 sont excellents : *« L'héritage de la gestion budgétaire efficace des anciennes équipes nous laisse aujourd'hui des marges de manœuvre qui nous permettent de renoncer à l'emprunt pour l'année 2014 ».*

Le Président reconnaît qu'en ces temps très difficiles pour les finances publiques, les communes souhaiteraient que le syndicat joue un rôle contra-cyclique accru en augmentant par exemple le taux de soutien du syndicat pour les opérations sur le réseau électrique : *« Nous conduirons une réflexion en ce sens dans les mois qui viennent, mais il nous faut dans le même temps être particulièrement prudent afin de ne pas tomber nous aussi à notre tour dans un effet ciseaux qui viendrait saper rapidement la capacité d'autofinancement et d'intervention du syndicat ».*

M. DAVY rappelle en effet que de gros nuages sont devant nous : *« D'une part nous sommes atteints par la baisse des financements de l'Etat. Le Facé, je vous en informais dès le mois d'octobre, subira des coupes sombres dans notre département dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 puisque pas moins de 20 communes perdront leur éligibilité. Jean-Paul Boisneau nous apportera un éclairage à ce sujet tout à l'heure dans ses propos ».*

Le Président rappelle que le Syndicat a déjà fait le choix d'amorcer un certain nombre de chantiers stratégiques afin de diversifier rapidement son activité : *« dans ce contexte, il nous faut être*

.../...

*particulièrement vigilants afin de bien intégrer les modèles économiques des différents projets, je pense à celui des infrastructures de recharge de véhicules électriques notamment, dans la gestion du syndicat ».*

Le Président annonce que : *« Jean-Paul Boisneau se chargera de faire un exposé pédagogique sur les scénarii d'évolution des principales sources de financement du syndicat que sont le Facé, la taxe d'électricité et la redevance de concession R2 au regard des grandes hypothèses d'évolutions des principaux postes de dépense. »* Il attire l'attention des délégués sur le fait que, selon les prévisions, l'année 2017 sera pour le Syndicat une année charnière et que le Syndicat pourra à son tour rencontrer rapidement des difficultés si ses financements ne suivent plus.

A propos du gaz, le Président évoque la présentation par Christian Maillet des traditionnels rapports de contrôle. *« Ceux-ci mettent en exergue la relative bonne gestion de nos concessionnaires. GrDF, Sorégies, Totalgaz ou Antargaz, chacun de nos concessionnaires intervient sur notre territoire avec sa propre culture, parfois très différente d'un concessionnaire à l'autre. Mais tous ont conscience d'œuvrer pour l'aménagement et le développement de nos territoires. Christian Maillet souligne toutefois quelques voies de progrès sur certains aspects bien particuliers. Que nos concessionnaires ne s'en offusquent pas et qu'ils prennent nos remarques communes comme une opportunité d'aller de l'avant afin de parfaire encore davantage la gestion déléguée d'un service public très important pour nos concitoyens ».*

M. DAVY informe les délégués que le rapport de contrôle de la concession électrique sera, lui, présenté au mois de février, lors de la prochaine assemblée syndicale.

Il poursuit en faisant observer qu'il était utile d'impulser en début de mandature un grand plan de développement stratégique pour le développement des réseaux de gaz : *« le précédent datait de 2006 et l'on voit bien que le développement des réseaux bute aujourd'hui sur un certain nombre d'obstacles qui nous obligent à revoir nos paradigmes et moderniser notre boîte à outils. La première partie de ce plan gaz 2015-2020 sera présentée dès ce soir avec un bilan du plan de 2006 ainsi que l'évocation des contraintes et opportunités auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. Le 3 février prochain, nous aurons l'opportunité de nous intéresser à un certain nombre de pistes et de préconisations que nous pourrions suivre pour lancer un nouveau souffle pour le gaz ».*

Le Président revient sur le sujet de la mise en place des commissions thématiques : *« un certain nombre d'inscriptions nous sont parvenues depuis le soir de notre dernière assemblée générale le 21 octobre dernier. Mais elles sont encore insuffisantes et surtout elles sont déséquilibrées. Peu de délégués s'intéressent par exemple au sujet du gaz. Peut-être que la présentation du plan gaz que j'évoquais à l'instant suscitera des vocations... en tout cas je l'espère. Un bulletin d'inscription aux commissions vous a été remis ce soir à l'entrée, n'hésitez pas de nous le remettre ce soir en partant ».*

M. DAVY reconnaît que le gaz reste une énergie fossile et ne séduit pas forcément les élus qui se tournent de plus en plus vers des projets de développement des énergies renouvelables. Mais il rappelle que le gaz continue à jouer un rôle prépondérant pour l'attractivité de nos territoires et que dans plusieurs scénarii de la transition énergétique qui circulent actuellement au niveau national, des enjeux passionnants sont évoqués avec les trois quarts de l'approvisionnement en gaz qui pourraient être d'origine renouvelable à l'horizon 2050 !

Le Président informe les délégués qu'ils trouveront dans leur dossier ou bien à l'accueil le formulaire qui leur permet de s'inscrire. La commission des réseaux électriques et d'éclairage public par exemple souhaiterait tenir sa première réunion le 22 janvier.

D'autres dates seront communiquées dès que les inscriptions seront suffisantes pour former les commissions.

Le Président évoque le dossier de la gouvernance du syndicat, dont il a été question longuement le 21 octobre. Il rappelle les grands principes adoptés lors de la dernière assemblée :

- Les délégués ont d'abord révisé le règlement intérieur de façon à insérer une procédure de convocation dématérialisée des délégués, à limiter le nombre de vice-présidents conformément au plafond fixé par le CGCT et à créer une procédure de conciliation en cas de conflit entre le syndicat et un adhérent.

.../...

- Puis l'assemblée a simplifié sensiblement les délégations de pouvoir afin de permettre au Bureau de prendre davantage de décisions, dans l'attente de la réforme de la gouvernance.
- Enfin l'assemblée a appelé de ses vœux la présentation d'un projet de réforme globale de la gouvernance du syndicat, pour l'assemblée syndicale du mois de juin, afin de permettre l'adaptation du fonctionnement du syndicat aux évolutions liées à la réforme territoriale actuellement à l'œuvre, notamment le renforcement des EPCI à fiscalité propre et la création de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole.

Le Président poursuit : « *Plusieurs délégués sont revenus vers l'Exécutif après le 21 octobre afin de demander des précisions sur le projet qui leur avait été présenté. Je vous apporte ce soir les mêmes éléments de réponse que je vous ai communiqués. Bien que nous ne sommes qu'au début d'une réflexion profonde, loin d'être terminée, nous sommes toutefois en mesure de vous présenter les principes suivants en repartant du schéma que nous vous avons présenté le 21 octobre et qui permet de rappeler la grande idée de cette réforme, à savoir mettre en place un mécanisme de collèges territoriaux et une assemblée délibérante plus vivante et plus agile.*

*A propos des collèges territoriaux, le nombre n'est pas encore fixé. L'idée générale est de caler le périmètre de ces collèges sur celui des intercommunalités. Dans une telle perspective, on obtiendrait 30 collèges pour le Maine-et-Loire. Mais il faut garder à l'esprit en parallèle que la réforme territoriale à l'œuvre et le schéma départemental de coopération intercommunale pousseront certainement à la réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre dans notre département. Il faudra s'adapter le moment venu.*

*Dans ce cadre, il serait prévu de conserver un délégué par commune (voire deux). Ce délégué communal siègerait au sein du collège territorial évoqué ci-dessus et participerait à la désignation, au sein de ce collège, d'un représentant à notre assemblée délibérante. Ce dernier aurait deux fonctions principales : d'une part il voterait les délibérations de l'assemblée syndicale (vote du budget, attribution des DSP, fonds de concours, tout ce qui est finances...), d'autre part il serait l'interlocuteur privilégié des délégués communaux pour faire remonter les questions locales.*

*La fréquence des réunions des collèges territoriaux n'a pas été tranchée. Dans les premières réflexions conduites en interne, il a été imaginé d'organiser au moins une réunion par trimestre. Ce point reste à préciser en fonction notamment des moyens qui seront consacrés à l'organisation et l'animation de ces collèges territoriaux. Mais cela n'est pas un point de détail. Et comme l'ont fait remarquer très justement plusieurs délégués lors de notre dernière assemblée syndicale, nous n'avons pas le droit de rater cette évolution car en même temps que nous devons nous tourner davantage vers les EPCI, nous devons continuer à cultiver cette spécificité historique et culturelle qui relie fortement les délégués des communes et le syndicat.*

*Les collèges territoriaux n'auraient pas de pouvoir délibérant à proprement parler. En revanche, ils peuvent adopter des motions afin d'orienter les choix stratégiques de l'assemblée syndicale. Surtout, ils pourraient aborder localement toute question relevant de la compétence du syndicat et la faire remonter aux différentes instances syndicales.*

*Je ne reviens pas trop sur les commissions thématiques que j'ai évoquées tout à l'heure. Même si elles n'ont pas de rôle formel, elles sont là pour alimenter le travail du bureau, de l'assemblée générale et du comité exécutif :*

- *elles se réuniront selon une fréquence qui reste à définir en fonction de l'implication de leurs présidents respectifs mais aussi en fonction de l'importance de la thématique dans le temps imparti ;*
- *ces commissions ont une vocation thématique transversale tandis que les collèges territoriaux, qui pourront parfois traiter des mêmes questions, le feront à partir d'une perspective locale plus affirmée. On se rend bien compte qu'il faut travailler et affiner le sujet ;*
- *elles n'ont pas vocation à représenter les communes. Dans un souci d'efficacité, il est prévu de limiter leur composition respective à environ 25 délégués et comme je le disais tout à l'heure, il y a encore de la place et vous pouvez vous inscrire.*

.../...

*Dans cette architecture, il serait envisagé d'organiser un temps fort annuel permettant de regrouper l'ensemble des délégués de tous les collèges territoriaux (à l'image de l'assemblée générale de ce soir), afin de fédérer tous les élus autour d'une manifestation de qualité qui permettrait d'accueillir des intervenants extérieurs et des experts sur les questions énergétiques, et d'organiser des tables rondes à ce sujet.*

*L'assemblée syndicale aurait dans cette organisation à peu près la même forme que le Bureau actuellement ; c'est-à-dire qu'il y aurait un représentant de chaque circonscription territoriale idéalement calqué sur le périmètre des intercommunalités. La différence serait que cette formation disposerait du pouvoir délibérant et pourrait par conséquent adopter le budget ainsi que les décisions les plus importantes, ce qui simplifierait le fonctionnement de notre maison.*

*Je voudrais vous redire ici ce soir avec solennité que ce projet de réforme de la gouvernance du Syndicat, intègre intrinsèquement une volonté sans faille de maintenir un lien fort avec toutes nos communes adhérentes. Le pari que nous faisons avec tous les vice-présidents est qu'il est possible dans le même temps à la fois de dynamiser ce lien avec chaque commune et de revitaliser la vie démocratique de notre Syndicat, tout en modernisant le fonctionnement des différentes instances.*

*Dans l'attente de la présentation du projet au mois de juin, chacun des vice-présidents et moi-même restons à l'entière disposition des conseils municipaux pour tout éclairage complémentaire, étant entendu qu'il est possible si vous le souhaitez d'organiser une réunion avec les élus au sein de vote commune ou votre communauté de communes pour échanger sur ce sujet ou sur d'autres sujets plus opérationnels. »*

Le Président développe ses propos en présentant un point d'avancée des trois ou quatre grands projets de diversification des activités du syndicat.

*« Premier chantier, le groupement d'achat énergétique gaz est désormais un succès. La première étape qui concerne le marché de gaz naturel –attribué à GDF Suez- va permettre au Siéml d'alléger de 18 % en moyenne la facture de gaz naturel des 84 collectivités adhérentes au groupement, avec des écarts importants par site de consommation variant de -8,5 % à -31,2 %. Merci à M. DUFERNEZ, du service des collectivités représentant M. le Préfet ce soir, pour son concours précieux sur ce dossier.*

*La deuxième étape concernera les tarifs jaunes et verts et permettra, je l'espère, des gains similaires bien que le marché de l'électricité soit un peu plus complexe... D'après notre enquête, 50 % des collectivités n'ont aucun tarif jaune et vert et se cantonnent aux tarifs bleus. Cet état de fait nous a donc poussés à réfléchir à l'opportunité d'une mutualisation des achats sur ces tarifs bleus, bien que ce ne soit pas une obligation légale. Les élus du comité exécutif ont considéré unanimement que par souci de protéger le service public de l'électricité et de ne pas faire concurrence à ces tarifs bleus, le syndicat ne lancerait pas de groupement d'achat à ce sujet.*

*Deuxième chantier, le conseil en énergie partagé. Compte tenu des aides intéressantes délivrées par l'ADEME à ce sujet et eu égard à une demande émergeant sur plusieurs territoires, le syndicat pourrait faire évoluer son offre afin de proposer un suivi personnalisé et payant aux communes volontaires. Le modèle économique est encore à construire mais il permettrait l'embauche à terme de conseillers de proximité afin de suivre au plus près les consommations des collectivités et leur faire réaliser d'importantes économies d'énergie. Nous vous tiendrons informés dès que les services auront terminé leurs études à ce sujet.*

*Troisième chantier, les infrastructures de recharges de véhicules électriques. Sans dévoiler les informations qui nous seront communiquées par Adrien Denis tout à l'heure, je veux juste me réjouir de l'avancée de certaines étapes :*

- *après le succès de notre avis d'appel public à la concurrence, nous allons pouvoir dialoguer avec les opérateurs privés afin d'affiner notre cahier des charges.*
- *plusieurs actions de communication ont été entreprises récemment à destination des élus, comme en atteste la possibilité pour vous de tester les véhicules ce soir, avant le début de notre assemblée générale. Le SIÉML peut prêter des véhicules aux communes qui le souhaitent.*
- *s'agissant de notre demande de subvention auprès de l'ADEME, nous devrions obtenir une réponse positive incessamment sous peu.*

.../...

- *seul l'annonce du projet Bolloré de déployer un réseau national vient un peu ternir le tableau. Le projet est encore très flou et vient concurrencer celui des collectivités. Il ne faudrait surtout pas en effet comme dans bien d'autres domaines que l'on abandonne les zones rentables aux industriels, charge aux collectivités de prendre en charge systématiquement les territoires non rentables.*

*Quatrième chantier enfin, l'aménagement numérique. Là aussi, j'exprime mon entière satisfaction à la suite de l'avancée rapide du groupe de travail mis en place par le Conseil général à ce sujet. Je ne veux pas en dire plus car je réserve le soin à Michel Mignard qui arrivera un peu plus tard. M. MIGNARD, vice-président du Conseil général, nous présentera à la fin de l'Assemblée générale les grands principes du schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN), les conditions de financement du Très haut débit (THD) en Maine-et-Loire, le contexte et la perspective de création du syndicat mixte ouvert ad'hoc, ainsi que les conditions dans lesquelles ce syndicat sera adossé au Siéml afin de mutualiser les ressources.*

Le Président souhaite, avant de terminer ses propos, intervenir sur le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, actuellement en discussion au Sénat. Il formule deux remarques à ce sujet.

*« On assiste actuellement du côté des préfectures à un certain zèle afin d'accélérer la simplification de la carte intercommunale et syndicale. Si l'objectif de réduction du nombre de syndicats n'est pas contestable, il faut faire preuve de discernement dans sa mise en œuvre sur le terrain. Il convient en particulier de distinguer les syndicats de grande taille, en nombre relativement restreint et ceux regroupant la totalité ou la quasi-totalité des communes du département.*

*C'est le cas pour le syndicat d'énergies de Maine-et-Loire avec 356 communes sur 357 en Maine et Loire. Démanteler les grands syndicats serait absolument contraire à l'objectif de rationalisation des intercommunalités si derrière ce terme on y associe une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement, tout en maintenant la qualité des services rendus. L'éclatement de certaines compétences réattribuées à des autorités organisatrices de moindre taille risquerait de générer des surcoûts importants et un certain nombre d'effets pervers.*

*Ma deuxième remarque concerne la tentation exprimée par l'Association des Départements de France, relayée un peu vite par la presse, de supprimer les syndicats départementaux d'énergie et de transférer leurs compétences aux conseils généraux. Cette idée est inquiétante. Le Syndicat d'électricité est un interlocuteur de proximité qui travaille en étroite collaboration et concertation avec les communes dont il dépend, en assurant pour leur compte de nombreux services qu'elles ne pourraient pas prendre en charge toutes seules : travaux sur le réseau de distribution d'électricité, éclairage public, valorisation des énergies renouvelables, actions d'économies d'énergie, achats groupés d'électricité et de gaz...*

*Le réseau de distribution se développe et se modernise grâce à l'appui technique et financier du syndicat, dont les travaux réguliers complètent – et parfois remplacent – ceux du concessionnaire (ERDF). Si la qualité de l'électricité distribuée jusque dans les plus petites communes en dépend, le maintien de cette capacité d'investissement, en cas de transfert de la compétence au département, représente à cet égard une très grande inconnue. Nous sommes tous conscients qu'il faut supprimer les doublons et réduire le « mille-feuille territorial...*

*Mais il ne faut pas se tromper d'objectif : le syndicat d'électricité dont nous sommes tous membre regroupe l'ensemble des communes du département. C'est le résultat d'un travail de rapprochement entrepris de longue date -faut-il rappeler que le syndicat a été créé en 1925-, qui associe les territoires urbains et ruraux dans une logique d'entraide et de mutualisation exemplaires, en parfaite adéquation avec les objectifs de la réforme territoriale. Or le transfert de la compétence aux départements et aux intercommunalités urbaines risque de fragiliser cette solidarité entre territoires, qui se retrouveraient de facto coupés en deux. Faut-il y voir le germe d'une remise en cause à terme de la péréquation qui fonde notre service public de l'électricité ?*

*L'électricité est une compétence du bloc communal à laquelle les élus sont fortement attachés. Il faut donc que l'association des maires se mobilise pour éviter un véritable dessaisissement des communes et de leurs groupements, et qu'elle intervienne auprès des pouvoirs publics pour empêcher une telle évolution porteuse de déséquilibres territoriaux et contraire à l'intérêt général, pour des considérations - aussi légitimes soient-elles et que l'on peut parfaitement comprendre - liées d'abord et avant tout au devenir des départements. »*

.../...

Le Président conclut en rappelant que le Syndicat fêtera en 2015 son 90<sup>ème</sup> anniversaire. Il formule le vœu que cette année très spéciale soit le trait d'union entre des principes immuables qui ont permis la naissance du syndicat après la Première guerre mondiale : « *je veux parler de la solidarité et de la mutualisation entre les communes, et des postures d'ouverture et d'adaptation aux évolutions rapides de notre environnement* ».

Après avoir remercié l'assemblée de son attention, le président propose d'aborder sans plus attendre le premier point inscrit à l'ordre du jour, et précise qu'il sera possible pour les délégués d'échanger sur chaque rapport s'ils le souhaitent.

#### **4 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2014**

Le procès-verbal de la réunion du Comité du 21 octobre 2014 a été adressé par courrier le 24 novembre 2014 à tous les délégués en même temps que leur convocation pour la présente assemblée générale.

A ce jour, aucune observation particulière n'ayant été reçue au SIEMML, le Président met aux voix ce procès-verbal qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de délégués en exercice :	380
Nombre de présents :	230
Nombre de votants :	242
Abstention :	0
Avis défavorable :	0
Avis favorables :	242

M. le Président passe ensuite la parole à M. BOISNEAU pour la présentation des documents budgétaires.

#### **5 - Décision modificative n° 1 pour 2014**

Le rapporteur présente ce rapport. Son exposé est accompagné d'une projection sur écran.

La présente décision modificative 2014 du SIEMML, nécessitée principalement par des ajustements de chapitres en section de fonctionnement et d'investissement, présente les principales caractéristiques ci-après :

##### **FONCTIONNEMENT**

##### **RECETTES**

Il est prévu une inscription complémentaire de 2 368 000 €.

- 1 010 000 € au titre de la redevance R2 de 2014 versée par ErDF. L'inscription budgétaire initiale avait été faite sans intégrer les effets du lissage de la redevance à la suite de l'avenant au contrat de concession adopté le 29 janvier dernier ;
- 900 000 € au titre du produit de la taxe d'électricité ;
- 50 000 € au titre des pénalités sur marchés des transformateurs et indemnités versées par les assurances en éclairage public ;
- 38 000 € au titre des frais de dossiers en éclairage public.

##### **DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement au titre de la présente décision modificative s'élevant à la somme de 2 368 000 € s'établissent comme suit :

- Il s'agit principalement d'ajustement et de compléments à hauteur de 99 000 € se répartissant en :
  - o Charges à caractère général: + 92000 €: prestations de service (cabinet de recrutement pour 3 postes – campagne de mesures de chutes de tension – ainsi que lancement de différentes études liées à l'activité du syndicat) et ajustement de crédits des missions et déplacements ainsi que des crédits communication ;

.../...

- o Les autres charges de gestion : + 10 000 € concernant les indemnités des élus (je vous rappelle qu'il avait été décidé de passer de 5 à 7 VP) ;
- o Diminution des charges financières : - 3 000 € (transfert vers les charges générales pour régler les commissions sur ouverture de crédit court terme).
- Le montant pour abonder le prélèvement à la section d'investissement s'élève à 2 269 000 €.

### **INVESTISSEMENT**

S'agissant de l'investissement, la décision modificative se caractérise principalement par les ajustements des programmes 2014 à la baisse pour les travaux de sécurisation (- 200 K€ TTC), d'effacements (- 958 K€ TTC) et travaux hors distribution publique (- 1 228 K€) et à la hausse pour les travaux de renforcements (+ 1 348 K€), soit un total d'ajustement de travaux de l'ordre de - 1 055 K€ TTC.

### **RECETTES**

Elles sont tout d'abord impactées par le virement de la section de fonctionnement de 2 269 000 €, par la diminution des subventions et fonds de concours liés à l'ajustement des programmes de l'ordre de -646 K€, par l'ajustement du FCTVA perçu et de la TVA attendue et par l'annulation des emprunts sur lesdits programmes pour un montant de 2 M€. Il n'y aura pas de recours à l'emprunt sur l'exercice 2014.

Au total les recettes d'investissement représentent - 136 700 € dont -2 465 170 € (opérations réelles) et 2 328 470 € (opérations d'ordre).

### **DEPENSES**

Les programmes 2014 sont ajustés globalement à la baisse de 1 055 170 € en fonction des engagements des travaux estimés à ce jour, à savoir :

- Travaux de renforcements :	1 347 805 €
- Travaux de sécurisation :	- 200 015 €
- Travaux d'extensions :	10 200 €
- Travaux d'effacements :	- 958 200 €
- Travaux d'éclairage public :	- 764 048 €
- Transformateurs :	- 26 400 €
- Travaux Génie civil télécom :	- 464 512 €

Il y a lieu d'ajouter les inscriptions et ajustements au titre des subventions d'équipement versées : FIPEE 2014 (147 k€), reversement R2 (223 K€) ainsi qu'une participation financière dans le cadre du développement des projets gaz (100 K€) et autres remboursements de travaux pour 21 K€.

De même est inscrit un complément au titre de l'étude AMO (tranche conditionnelle affermie) sur les bornes des véhicules électriques (18 K€).

A cela s'ajoutent les opérations d'ordre pour 409 K€.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à - 136 700 € dont -546 170 € (opérations réelles) et 409 470 € (opérations d'ordre).

La Décision Modificative de 2014 s'équilibre donc à 2 231 300 € soit 2 368 000 € en fonctionnement et - 136 700 € en investissement.

Le budget global de 2014 s'équilibre désormais, en dépenses et en recettes à 22 503 376 € en fonctionnement contre 20 135 376 € inscrits lors de la dernière décision budgétaire et 100 755 234 € en investissement contre 100 891 934 € inscrits précédemment.

Par ailleurs, suite à la création de la nouvelle commune de Chemillé-Melay à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2013, et à la demande de cette dernière, il y a lieu de ressortir de l'actif du syndicat un montant de 49 171,23 € complémentaire au montant initial de 369 657,36 € déjà sorti en octobre 2013, correspondant au montant du patrimoine transféré au titre de l'éclairage public par la commune de Melay au bénéfice de la nouvelle commune de Chemillé-Melay.

.../...

En conclusion, le rapporteur demande aux délégués de bien vouloir se prononcer sur le contenu de la première décision modificative pour 2014 afférente au budget du SIEML.

Répondant à l'invitation de Monsieur BOISNEAU, un délégué souligne que les écrans ne permettaient pas une bonne lecture des chiffres présentés.

Monsieur DAVY rappelle les raisons qui ont conduit le SIEML à modifier les modalités de projection. Compte tenu des remarques sur la non lisibilité des diaporamas, il suggère à l'avenir de réinstaller au milieu un écran plus grand. Il souligne toutefois que les rapports présentés apparaissent dans le document papier transmis aux délégués tout en reconnaissant qu'il est difficile d'analyser des documents financiers comme ceux qui viennent d'être présentés s'ils n'ont pas été étudiés avant.

Après avoir laissé la possibilité aux délégués de poser d'autres éventuelles questions, Monsieur DAVY met aux voix le rapport .

A l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical :

=> ADOPTE le contenu de la décision modificative n° 1 pour 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 231 300 €, soit :

+2 368 000 € en fonctionnement  
-136 700 € en investissement

selon la présentation qui en est faite par chapitre au document ci-annexé,

portant le budget global du Syndicat pour 2014 en équilibre, en dépenses et en recettes à :

22 503 376 € en fonctionnement  
100 755 234 € en investissement

=> DECIDE de ressortir de l'actif du Syndicat un montant de 49 171,23 € complémentaire au montant initial de 369 657,36 € sorti en octobre 2013, correspondant au montant du patrimoine transféré au titre de l'éclairage public par la commune de Melay au bénéfice de la nouvelle commune de Chemillé-Melay.

Nombre de délégués en exercice :	380
Nombre de présents :	230
Nombre de votants :	242
Abstention :	0
Avis défavorable :	0
Avis favorables :	242

## **6 - Admission en non valeur de produits irrécouvrables pour les années 2006 à 2014**

Monsieur BOISNEAU, rapporteur, présente ce rapport en précisant que Monsieur le Trésorier Principal d'Angers Municipale a transmis 2 états de demandes d'admissions en non valeur. Ces derniers correspondent à des titres de recettes émis au cours des exercices 2006 à 2014. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire du SIEML de les admettre en non valeur.

Il est proposé d'admettre en non valeur les produits pour un montant modeste de 838,32 €, pour les années 2006 à 2014, sur le budget de l'exercice 2014, se décomposant comme suit :

Pour l'exercice 2006 :	828,10 €
Pour les exercices 2012-2013 et 2014 :	la somme 10,32 €
soit un total de	<b>838,32 €.</b>

Monsieur BOISNEAU fait remarquer que les délégués connaissent cette procédure d'admission en non valeur qu'ils pratiquent par ailleurs dans leurs communes. Pour que le trésorier payeur puisse prendre en compte les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables, il est nécessaire qu'une délibération soit prise.

.../...

Après avoir demandé aux délégués s'ils avaient des questions à poser, Monsieur DAVY met aux voix ce rapport qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de délégués en exercice :	380
Nombre de présents :	230
Nombre de votants :	242
Abstention :	0
Avis défavorable :	0
Avis favorables :	242

### **7 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015.**

Monsieur BOISNEAU, rapporteur, confirme les propos introductifs du Président en précisant que l'adoption du budget ayant été décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il faudra bien commencer à régler certaines dépenses.

Pour mémoire le calendrier budgétaire pour 2015 a été sensiblement modifié. Ainsi, au titre de 2015 le DOB a été fixé en décembre et le vote du budget primitif aura lieu le 3 février 2015.

Aussi, conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du comité syndical doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est rappelé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Le vice président chargé des finances rappelle que les crédits ouverts en 2014 vont se prolonger sur des dépenses d'équipement, et sur des dépenses financières hors emprunt. Le total des dépenses d'investissement hors dette s'élève globalement en 2014 à 79 449 090,11 € et le montant autorisé avant le vote du BP 2015 est de 19 861 000 €. Cela concerne :

- les immobilisations corporelles pour	35 600 €
- les subventions d'équipements versées pour	789 400 €
- les immobilisations incorporelles pour	36 400 €
- les immobilisations en cours pour	16 039 200 €
ce qui fait un total pour les dépenses d'équipement de	16 900 600 €

- en ce qui concerne les subventions d'investissement :	5 200 €
- les participations et créances pour	32 200 €
- les autres immobilisations financières pour	7 500 €
- les dépenses imprévues pour	307 500 €
pour un total de	352 400 €

Il y a aussi les travaux pour compte de tiers pour 2 608 000 €

soit le total évoqué plus haut de 19 861 000 €

.../...

En conclusion, le Président demande aux délégués de bien vouloir donner leur avis sur ce dossier, étant entendu qu'une délibération est nécessaire afin que le Président puisse encaisser d'une part les subventions mais aussi payer les travaux engagés pendant cette période qui précède le vote du budget primitif 2015.

Monsieur DAVY insiste sur l'importance d'engager les travaux rapidement afin que les entreprises puissent travailler en ce début d'année avant le vote du budget, au profit de notre territoire.

Après avoir invité les délégués à poser d'éventuelles questions, M. DAVY met aux voix ce rapport.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents et représentés, AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget primitif 2015 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Nombre de délégués en exercice :	380
Nombre de présents :	230
Nombre de votants :	242
Abstention :	0
Avis défavorable :	0
Avis favorables :	242

## 8 - Débat d'orientation budgétaire pour 2015

Monsieur BOISNEAU présente ce rapport. Il commence son exposé en soulignant que ce débat d'orientation budgétaire est particulier car il est le premier de la mandature. C'est pourquoi l'Exécutif s'est astreint à un double effort :

- faire un peu de pédagogie auprès des nouveaux élus afin de présenter les principales sources de financement du syndicat ;
- se projeter dans une vision pluriannuelle de l'évolution tendancielle de ces ressources, ceci afin de connaître les marges de manœuvre du syndicat pour conduire son développement.

Sans évoquer les fonds de concours ainsi que l'emprunt et d'autres sources de financement marginales (les participations aux extensions du réseau électrique versées par les communes, les contributions financières des particuliers ou le produit de la maîtrise d'œuvre exercée par le syndicat pour le compte des collectivités), le SIEML s'appuie principalement sur 3 sources de financement pour exercer ses compétences :

- les subventions du Facé,
- les redevances de concession avec notamment et surtout la fameuse « R2 »,
- le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), ancienne taxe locale d'électricité.

Le rapporteur souligne qu'il est pertinent pour ce premier exercice de débat d'orientation budgétaire en ce début de mandature, de s'interroger sur le rendement actuel et les perspectives d'évolution à terme de chacune de ces sources de financement.

Au préalable, Monsieur BOISNEAU présente aux délégués un focus sur les points suivants :

- ⇒ la capacité d'autofinancement nette du SIEML (cf annexe 2) ;
- ⇒ la structure de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : encours par prêteurs et par catégories d'emprunts (cf annexe 3) ainsi que l'encours par type de taux et par tranches de taux (cf annexe 4) ;
- ⇒ l'évolution à long terme de l'encours de la dette par habitant (cf annexe 5).

S'agissant de l'analyse sur l'évolution des principales sources de financement, Monsieur BOISNEAU commence son exposé en présentant le **CAS FACE**.

Le Facé, comme le Syndicat, a été créé entre les deux guerres, mais quelques années plus tard, en 1936, il a été sensiblement réformé en 2011 avec la création d'un compte d'affectation spéciale au sein du budget de l'Etat. Les contributions sont versées par ErDF aux autorités concédantes mais sont intégrées dans le calcul du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) et sont donc in fine à la charge du consommateur final d'électricité.

Le Facé peut accorder des aides financières pour la réalisation des travaux d'électrification rurale ou d'opérations MDE / EnR dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'AODE. Le montant des aides est assez important puisqu'il couvre 65 % du montant TTC des travaux.

Les travaux aidés par le Facé se découpent en deux programmes :

- le programme principal (ex A/B, C et S) regroupe les travaux de renforcement des réseaux en contrainte de tension ou d'intensité et les renforcements des postes en contrainte de transformation, ainsi que les travaux d'extension, les travaux d'amélioration esthétique, les travaux de sécurisation des fils nus et les travaux d'enfouissement THT ou intempéries ;
- le programme spécial regroupe les travaux sur les sites isolés (production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables en substitution à des extensions ou des renforcements de réseaux), les installations de proximité en zone non interconnectées, ainsi que les travaux de MDE en vue de différer le renforcement des réseaux ou d'aider les personnes en situation de précarité énergétique.

Depuis 2008, le Facé ne verse plus d'aide au titre des travaux d'éclairage public.

Au niveau national, on constate -pour l'instant- une certaine stabilité de l'enveloppe du Facé. Ce constat a été confirmé dans le rapport « Compte d'affectation spéciale : « financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » de M. Jacques GENEST, sénateur, en commission des finances du Sénat, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2015.

On assiste toutefois à une redistribution progressive de l'allocation des fonds au profit des départements les plus ruraux, ce qui tend à nuire au Siéml qui a vu ses subventions baisser régulièrement depuis quelques années. Les subventions perçues par le Siéml sont passés de 9,4 M€ en 2012 à 9,2 M€ en 2013, puis 8,8 M€ en 2014. La baisse est surtout significative au niveau des aides aux travaux de renforcement, étant entendu que le principal indicateur pour l'octroi de ces aides est le nombre de clients mal alimentés dans le département. Une érosion progressive des aides est donc à l'œuvre au fur et à mesure où la qualité du réseau s'améliore, ce qui est logique même si on peut discuter du bienfondé de certains indicateurs sur la qualité de l'électricité distribuée.

En plus de cette érosion progressive, un sévère coup de rabot va intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. En effet, à la suite de la transformation du Facé en compte d'affectation spéciale, un décret prévoyait que les préfets dans chaque département devaient revoir la liste des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale, ce qui n'avait pas été fait depuis quarante ans.

Quarante ans d'urbanisation sont passés par là et il a fallu prendre en compte également les effets des fusions de communes opérées dans le département en 2013. Au final, l'arrêté pris par le préfet le 6 octobre dernier a pour effet de priver une vingtaine de communes angevines de l'éligibilité aux aides du Facé, c'est-à-dire qu'il ne nous sera désormais plus possible de demander des subventions du Facé pour des travaux intervenant sur le territoire de ces communes. La perte financière est sensible : nous l'évaluons ex ante à environ 600 k€ sans qu'il nous soit possible de réaliser une estimation plus fine compte tenu de la complexité des variables de calcul et de répartition du Facé.

Parmi les communes «perdues», pour faire simple, il convient de distinguer trois cas de figure :

- cinq communes ont été perdues au titre de l'impact différé des fusions de communes qui sont intervenues dans le département en 2013. Ces communes viennent nous rappeler que la réforme territoriale, au travers notamment des fusions de communes qu'elle encourage, peut avoir au travers des effets de seuil de population des conséquences très négatives sur les finances du syndicat ;
- dix-sept communes ont été supprimées de la liste des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale ;

.../...

- deux communes qui n'étaient pas éligibles le seront désormais.

L'arrêté du préfet vaut pour six ans. Le périmètre des communes du régime rural sera revu une nouvelle fois six mois après les prochaines élections municipales et il faut s'attendre à cette occasion à un nouveau coup de boutoir !

En conséquence, les prévisions macro que nous avons retenues pour l'évolution du Facé prévoient une perte sensible en 2015 compte tenu de l'impact de l'arrêté préfectoral du 6 octobre dernier (-600 k€), puis une érosion annuelle lente de 1 % par an environ.

### **La taxe sur la consommation finale d'électricité**

Le vice président en charge des finances poursuit sa présentation en faisant observer que la taxe d'électricité (départementale et communale), elle, a été créée au niveau national également pendant l'Entre-deux-Guerres, en 1926 soit juste un an après la création du SIEMML. La loi Nomé de 2010 l'a profondément réformée pour satisfaire aux exigences du droit communautaire et notamment à l'obligation d'une taxation minimale des produits énergétiques dont l'électricité.

La taxe est désormais considérée comme obligatoire. Elle est assise sur la quantité d'électricité consommée. Elle est donc supportée in fine par les consommateurs mais elle est versée par les fournisseurs. Le pouvoir de taux est strictement encadré. Il existe un tarif national qui dépend de la puissance installée (75 centimes d'euro par MWh pour les installations inférieure ou égale à 36 kVA).

Les communes ou leurs groupements peuvent appliquer à ces tarifs un coefficient multiplicateur unique dont la limite supérieure est actualisée chaque année.

Après la réforme de la loi Nomé de 2010 et la tentative du législateur en 2014 de flécher l'ensemble des recettes de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité vers les autorités organisatrices de la distribution d'électricité, le dispositif de perception s'est stabilisé comme suit.

*L'article L. 5212-24 du CGCT dispose que "lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L. 2224-31, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, prévue à l'article L. 2333-2, est perçue par le syndicat en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres et de l'ensemble des communes dont la population recensée par l'Institut national de la statistique et des études économiques au 1er janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010. Pour les autres communes, cette taxe peut être perçue par le syndicat en lieu et place de la commune s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du syndicat et de la commune intéressée prises dans les conditions prévues au 1 de l'article 1639 A bis du code général des impôts <...>."*

Le législateur a donc prévu un dispositif qui vient cristalliser les conditions de perception de la TCCFE par l'AODE lorsqu'il percevait déjà cette taxe au 31 décembre 2010 en lieu et place des communes, et ce quelle que soit leur population.

En Maine-et-Loire, seules onze communes dites "indépendantes" percevaient directement la TCCFE au 31 décembre 2010. Il s'agit des communes d'Angers, d'Avrillé, de Baugé, de Candé, de Cholet, de Montreuil-Bellay, des Ponts-de-Cé, de Saumur, de Segré, de Sainte-Gemmes-sur-Loire, et de Trélazé.

Monsieur BOISNEAU précise que le taux des fonds de concours sollicités par le syndicat est sensiblement plus élevé pour ces communes "indépendantes" (75 % au lieu de 30 % pour les autres communes membres).

Pour résumer, on distingue trois types de communes :

- pour les communes de moins de 2.000 habitants, la taxe est perçue de plein droit par l'AODE ;
- pour les communes de plus de 2.000 habitants sur le territoire desquelles la taxe était déjà perçue par l'AODE en 2010, la situation est cristallisée de telle sorte qu'il n'est pas possible de revenir sur cette situation ;

.../...

- pour les communes de plus de 2.000 habitants qui perçoivent directement la taxe, seule une délibération concordante entre la commune et l'AODE peut modifier les conditions de perception.

Monsieur BOISNEAU prévient l'assemblée que pour être complet, il faudrait encore évoquer les hypothèses de reversement d'une fraction de la taxe aux communes dont disposent les AODE, ainsi que les situations rares où l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité est un EPCI à fiscalité propre. Dans notre département, il n'y a pas de reversement et aucun EPCI à fiscalité propre ne perçoit directement la taxe.

Suite à l'intervention d'un délégué suggérant d'écourter la présentation, Monsieur DAVY fait remarquer que de nombreux points sont encore inscrits à l'ordre du jour et qu'en conséquence, l'assemblée ne pourra pas examiner toutes les analyses concernant les sources de financement du Syndicat. Il propose aux élus d'accélérer le débat.

Monsieur BOISNEAU écourte en conséquence sa présentation en évoquant rapidement la redevance de concession R2

### **La redevance de concession dite R2**

Le cahier des charges de la concession électrique prévoit deux redevances versées par le concessionnaire à l'autorité concédante :

- la R1 ou redevance de fonctionnement couvre les frais entraînés par l'autorité concédante pour l'exercice du pouvoir concédant ;
- la R2 ou redevance d'investissement compense une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante sur les réseaux électriques au titre de sa maîtrise d'ouvrage.

Pour le Siéml, le produit de la R1 s'est élevé à 784 k€ en 2014 tandis que la R2 a représenté 4,432 M€ pour la même année.

Compte tenu des montants respectifs des deux redevances, l'essentiel de l'analyse portera sur la R2, six termes entrent en compte dans le calcul de la R2, certains à la baisse, d'autre à la hausse, déterminés sur la base de l'année N-2. Il précise que les services du SIEMML se tiennent à la disposition des délégués pour de plus amples informations sur le calcul de la R2.

Le rapporteur évoque ensuite les prévisions pluriannuelles de travaux du SIEMML pour 2015 en reprenant les principaux chiffres des programmes les constituant :

- le programme de renforcement représente 21 % du montant total des travaux avec un coût de 8 423 750 € ;
- le programme d'effacements des réseaux représente 22 % pour un coût de 8 872 000 € ;
- le programme de sécurisation des réseaux représente 8 % pour un coût de 3 188 750 € ;
- le programme d'extensions des réseaux représente 17 % pour un coût de 6 769 800 € ;
- les travaux hors distribution publique représentent 32 % pour un coût de 12 971 214 €.

Le montant total des travaux s'élève à 40 225 514 € financé, selon la nature des travaux par le FACE, ERDF, les communes et par le SIEMML.

Le tableau de synthèse des principaux chiffres évoqués au cours du débat d'orientations budgétaires est présenté en annexe 6.

Après avoir demandé aux délégués s'ils avaient des questions, Monsieur DAVY met aux voix ce rapport en rappelant qu'il servira de fondement pour concevoir le budget pour 2015. Le débat d'orientations budgétaires est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés conformément aux prévisions présentées relatives :

- à la capacité d'autofinancement du Syndicat,
- aux prévisions pluri-annuelles pour 2014-2017,
- aux financements HT des différents programmes de travaux pour 2015.

Nombre de délégués en exercice :	380
Nombre de présents :	230
Nombre de votants :	242

.../...

Abstention :	0
Avis défavorable :	0
Avis favorables :	242

A la suite de l'adoption des grandes orientations budgétaire du Syndicat, Monsieur BOISNEAU évoque le projet de délibération visant à instaurer un budget annexe pour gérer le projet des infrastructures de recharges de bornes électriques (IRVE)

### **9 - Infrastructures de recharges de bornes électriques (IRVE) : création d'un budget annexe**

Monsieur BOISNEAU précise qu'il s'agit d'un budget qui interviendra progressivement à compter de 2015 pour financer les bornes qui vont être mises en place dans les différentes communes.

A compter de 2015, le SIEMML identifiera cette activité dans un budget annexe sans autonomie financière, conformément aux dispositions de l'article L 2224-1 du code général des collectivités territoriales.

Ce budget annexe retracera l'ensemble des recettes et des dépenses de l'activité IRVE, ce qui permettra de connaître avec précision les coûts du service.

Le montant prévisionnel de ce budget annexe se monte à 1 239 000 M€ pour une section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes de 139 000 € et une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes de 1 100 000 €

Le financement en investissement est assuré par l'ADEME (subvention AMI) à hauteur de 50 %, pour 550 000 €, par les communes à hauteur de 25 %, soit 275 000 € et par le SIEMML à hauteur de 25 %, soit 275 000 €.

En fonctionnement, une subvention d'équilibre en provenance du budget principal devra être votée pour un montant de 93 K€, le reste étant théoriquement couvert par les redevances des usagers.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et insisté notamment sur le fait que l'exploitation des IRVE entre dans le champ de la concurrence et celui de la TVA, le Président met aux voix le projet de budget annexe IRVE pour 2015.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE :

- la création d'un budget annexe dénommé : IRVE ;
- l'application de l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- l'assujettissement de ce budget à la TVA ; ledit budget étant géré en HT ;
- le principe d'une participation exceptionnelle sous la forme d'une subvention du budget principal vers le budget annexe IRVE, tant en fonctionnement qu'en investissement, au titre du démarrage de cette activité. Une délibération spécifique sera prise lors de l'adoption du budget primitif 2015 en ce sens, dûment motivée.

### **10 - Rapport annuel sur la situation financière de la SODEMEL, SOREGIES et SEM « Anjou Energies Renouvelable »**

Monsieur DAVY, rapporteur, indique que le SIEMML a des parts dans des sociétés extérieures la SODEMEL, SOREGIES et SEM Anjou Energie Renouvelable, et qu'il est par conséquent nécessaire de présenter leurs comptes respectifs pour 2013.

Ces 3 sociétés ont approuvé leurs comptes en 2013 lors de leur assemblée générale, respectivement le 27 juin, le 24 juin et le 30 juin 2014.

Monsieur DAVY, après avoir demandé aux délégués de poser d'éventuelles questions, met aux voix ce rapport.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

.../...

APPROUVE les comptes financiers 2013 desdites sociétés qui peuvent se résumer comme suit :

**SODEMEL :**

- total des produits d'exploitation :	50 796 924 €
- total des charges d'exploitation :	50 335 952 €
- bénéfice :	460 972 €

**SOREGIES :**

- produits d'exploitation :	233 994 125 €
- charges d'exploitation :	226 795 739 €
- bénéfice après impôts :	3 261 788 €

**SEM « ANJOU ENERGIES RENOUVELABLES »**

- total des produits d'exploitation :	481 261 €
- total des charges d'exploitation :	473 220 €
- excédent :	8 041 €

Monsieur DAVY salue l'arrivée de Michel MIGNARD vice président du Conseil général, qui interviendra exceptionnellement à la tribune de l'assemblée afin de faire une présentation sur le schéma départemental d'aménagement numérique et la perspective de la création d'un syndicat mixte ad'hoc. Monsieur DAVY suggère de passer un peu de temps sur ce dossier qui inévitablement suscitera des questions.

**11 – Point d'information sur la procédure d'attribution du marché IRVE et sur l'état d'avancement du projet.**

Dans la lignée de la décision précédente de créer un budget annexe pour gérer les IRVE, Monsieur DAVY passe la parole à Adrien DENIS, vice président du SIEML en charge de la mobilité électrique, pour faire un point d'avancement sur ce dossier.

Les propos de Monsieur Adrien DENIS portent sur 4 points. Au préalable à sa présentation, le rapporteur suggère lui aussi de revenir à l'ancien mode de projection des diaporamas avec un grand écran central beaucoup plus lisible.

Le premier point concerne **l'attribution du marché**. A la suite de l'avis d'appel public à la concurrence, six groupements d'entreprises ont fait acte de candidature. Le règlement de l'AAPC prévoyait d'admettre au sein du dialogue compétitif entre trois et cinq membres. Il a été décidé de retenir les cinq premiers candidats au terme d'un classement des candidatures faisant intervenir la capacité financière des groupements, leur capacité professionnelle ainsi que leur capacité technique. Les entreprises retenues pour le dialogue compétitif sont les suivantes : Bouygues Energies Services, Juret, Cegelec, Cofely Ineo et Eiffage énergies. Elles recevront très prochainement le dossier de consultation des entreprises précisant le planning de la consultation et les invitant à déposer une première offre conformément à la procédure de dialogue compétitif décrite dans l'AAPC.

Le syndicat s'efforce de **communiquer davantage sur le projet**. Une réunion d'information s'est tenue mercredi 3 décembre afin de présenter le schéma de déploiement des IRVE aux communes encore indéçises. Une convention de prêt de Zoé a été signée récemment avec la commune de Saint-Sylvain en Anjou. Par ailleurs, les délégués avaient la possibilité de venir une heure avant le début de l'AG, ce soir à Andard, afin de tester plusieurs véhicules électriques.

**Une convention de partenariat** a été proposée par le concessionnaire ErDF afin d'inscrire le raccordement des bornes au réseau dans une dynamique de projet et optimiser les raccordements des futures bornes au réseau. Cette proposition est encore en discussion car elle pose une série de questions sur le principe ainsi que sur le montant et la nature de la prestation proposée. En tout état de cause, il est important de développer un partenariat gagnant-gagnant avec le gestionnaire de réseau qui est très concerné par l'arrivée des bornes et doit veiller à la capacité du réseau et la qualité de la tension. Il s'agit de placer les bornes aux endroits optimisés dans nos communes tout en veillant à l'impact sur le réseau électrique afin d'éviter les renforcements et prévenir les dépenses supplémentaires.

.../...

Enfin, **le dossier de demande de subvention** est examiné par l'Ademe cette semaine. Il a été demandé au Syndicat de modifier notre programmation de façon à systématiser les bornes avec deux points de charge (quatre prises) et de supprimer les bornes avec un seul point de charge (deux prises). Monsieur DENIS rappelle qu'au mois d'octobre, il avait été présenté à l'assemblée un projet avec 2 types de bornes : des bornes avec un point de charge et 2 prises et des bornes avec deux points de charges et 4 prises. Dans les communes un peu moins peuplées, l'idée était d'installer des bornes avec un seul point de charge et dans les communes plus importantes des bornes avec deux points de charge et 4 prises

Cette demande a pour effet théoriquement de générer une dépense supplémentaire puisque les infrastructures intégreraient davantage de prises mais ce surcoût devrait être absorbé par l'optimisation des subventions versées par l'ADEME, l'effet volume sur le nombre de bornes commandées et la baisse générale constatée du prix des bornes sur les marchés actuels. C'est la raison pour laquelle il n'est pas proposé de modifier les prévisions budgétaires à ce stade de l'analyse.

M. DAVY précise que ce point d'information, ne nécessite pas de vote. Il donne la parole à Monsieur MAILLET afin qu'il aborde le point suivant.

## **12 - Rapport de contrôle de l'autorité concédante portant sur les concessions de distribution publique de gaz pour l'exercice 2013**

Conformément à la réglementation, le vice président en charge de la commission Service Public du Gaz présente le rapport de contrôle de concession pour le service public de la distribution du gaz effectué par l'autorité concédante.

Monsieur MAILLET précise que pour l'exercice 2013, le rapport de contrôle porte sur 11 concessions déléguées à GrDF comprenant 68 communes, 4 concessions déléguées à Sorégies constituées de 19 communes, 6 concessions déléguées à Antargaz comprenant 19 communes et 3 concessions déléguées à Totalgaz constituées 21 communes.

Le rapport se décline en deux parties :

### **1 - Le contrôle effectué chaque année**

Il porte sur :

- 1-1 Le suivi du rapport de contrôle de l'année 2012,
- 1-2 L'état des concessions et leur évolution en termes de patrimoine, d'exploitation, et d'usagers

### **2 - Le contrôle thématique qui consiste à étudier annuellement des thèmes particuliers :**

Pour cette année, l'analyse s'est portée sur :

- 2-1 Les réclamations adressées au distributeur GrDF,
- 2-2 Les incidents concernant les concessions GrDF,

Ces derniers dossiers ont été étudiés avec l'appui de l'Association pour l'Expertise des Concessions (AEC) lors d'un audit qui s'est déroulé le 5 juin 2014.

### **1 - Le contrôle effectué chaque année**

#### **1-1 le suivi du rapport de contrôle de l'année 2012.**

Suite à la décision du Comité Syndical du 15 octobre 2013 relative au rapport de contrôle 2012, GrDF et Sorégies ont apporté les réponses jointes en annexe 1 aux observations formulées.

#### **1-2 L'état des concessions**

Les chiffres clés de la concession 2013 sont présentés ci-après :

- 104 communes desservies,
- 1 496 km de réseau gaz, soit 42 km supplémentaires par rapport à 2012,
- 46 858 usagers raccordés au réseau de distribution pour une consommation globale de 1,75 TWh (consommation de gaz en France environ 500 TWh),
- Un patrimoine de 108,6 M€, en valeur brute.

.../...

Les communes nouvellement desservies sont :

- Pour Antargaz : Bécon-les-Granits,
- Pour Sorégies : le Fuilet,
- Pour Totalgaz : La Possonnière, Rochefort-sur-Loire, La Varenne et Vern-d' Anjou.

Des informations significatives mais parfois hétérogènes ont été produites par les délégataires pour établir le tableau de bord. A ce titre, il convient de mentionner quelques carences relatives :

Pour **GrDF**

- A l'inventaire technique des branchements individuels ainsi qu'à l'inventaire comptable des branchements particuliers en immeubles collectifs au regard de la précision attendue par les contrats de concession ;
- Aux participations de tiers (sur branchements et sur réseaux) facturées aux usagers desservis.

Pour **Sorégies**

- Aux participations de tiers (sur branchements et sur réseaux) facturées aux usagers desservis.

Pour **Totalgaz**

- Aux éléments permettant d'appréhender les travaux réalisés par le délégataire.

L'analyse des données produites fait ressortir :

**Pour GrDF**

**Des points positifs**

- L'exhaustivité de l'inventaire technique des robinets de réseaux tenu à jour par GrDF ;
- La qualité des échanges avec l'ensemble des interlocuteurs présents à l'audit du 5 juin 2014 ;
- Une baisse du nombre d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés à GrDF en 2013 ainsi qu'une réduction des interruptions de fourniture associées ;
- La mise à disposition des équipements en défaut en regard de chaque incident ayant affecté les branchements individuels, conformément aux engagements pris par GrDF il y a deux exercices.

**Des points à améliorer concernant**

- L'absence persistante du détail, ouvrage par ouvrage, des origines de financement des biens concédés rendant impossible la vérification des comptes « droits du concédant » et la juste prise en compte des financements de la collectivité ;
- Une impossibilité d'appréhender clairement les résultats de l'activité de recherche systématique de fuites sur les réseaux, en raison d'anomalies dans les requêtes du délégataire et d'informations contradictoires produites.

**Des points de vigilance**

- Une accentuation des écarts entre les inventaires technique et comptable mis à jour par GrDF sur les canalisations (particulièrement sur le périmètre "historique") et ce, après quatre exercices d'amélioration continue.

**Pour Sorégies**

**Des points positifs**

- La qualité de l'inventaire technique produit,
- Une transparence complète du délégataire sur son activité de surveillance et de maintenance des biens concédés.

**Un point à améliorer concernant**

- La fiabilisation de l'inventaire comptable.

**Pour Antargaz**

- Un contrôle satisfaisant sur les différentes thématiques et notamment une transparence complète du délégataire sur son activité de surveillance et de maintenance des biens concédés.

**Pour Totalgaz**

**Un point positif**

.../...

➤ La qualité de l'inventaire technique produit : le contenu présenté par le délégataire apparaît en nette amélioration par rapport aux exercices passés. Le niveau de détail présenté dans ces états apparaît conforme aux attentes du SIEML.

#### **Deux points à améliorer concernant**

- L'inconsistance des données travaux présentées,
- L'absence persistante d'un inventaire comptable des biens concédés qui conduit à s'interroger sur la qualité et la gestion durable des actifs immobilisés.

## **2- LE CONTROLE THEMATIQUE :**

### **2-1 Les réclamations adressées au distributeur GrDF**

Les investigations poursuivies par le SIEML ont permis d'obtenir des statistiques fiables quant aux réclamations adressés par les usagers du service et donc d'un meilleur niveau que celles mises à disposition antérieurement. Elles ont permis d'acter une décroissance du nombre de contestations sur 2013 par rapport à 2012 (-13,5%).

D'une manière générale, le traitement des réclamations s'effectue avec rapidité par le distributeur et de façon qualitative (faible part de réclamations en instance d'appels). Néanmoins le concessionnaire devra poursuivre les efforts qu'il a menés sur la production d'informations associées aux réclamations, conformément aux attentes formalisés par le SIEML.

### **2-2 Les incidents concernant les concessions GrDF**

La présente note d'analyse a été établie consécutivement aux conclusions récurrentes du SIEML établies à la suite des contrôles annuels qu'elle opère sur les résultats de son délégataire. Plus précisément, les analyses croisées des sièges et des causes des incidents affectant les biens concédés ont conduit à identifier une fragilité des ouvrages de raccordement vis-à-vis des phénomènes d'usure ou de rupture de pièces et, de fait, à suggérer des besoins en renouvellement sur ces biens.

Les incidents sur branchements individuels représentent 78,8% des évènements enregistrés par GrDF en 2013 (354 incidents sur un total de 449). Les régulateurs de pression représentent près des deux tiers (66%) des incidents ayant impacté les branchements individuels (234 incidents).

Au sein même des aléas impactant les branchements individuels, l'analyse des causes des incidents conduit à identifier que les régulateurs de pression sont nettement (73%) concernés par des phénomènes d'altération de leur intégrité (usures ou ruptures de pièces majoritairement) ou encore de défaillances de leurs constituants (blocage/grippage : 15%).

Altération et défaillance des éléments constitutifs des branchements sont les deux catégories de causes d'incidents, mais leur limite reste floue. La question du renouvellement, avant la survenue de l'incident est posée et une corrélation avec l'âge des ouvrages peut être envisagée mais pas uniquement :

- l'interrogation sur la finalité des prestations d'entretien et de renouvellement des détenteurs incluses dans le tarif d'acheminement ;
- La durée de renouvellement théorique aux branchements fixés à 45 ans par GrDF ;
- La durée de renouvellement de la majorité des compteurs fixés à 45 ans par GrD.

Les branchements concernés par des incidents ne représentent que 0,8% du parc actif, toutefois ils concernent la grande majorité des évènements (78,8%). Le risque majeur que peut constituer un dysfonctionnement de certaines parties actives des branchements est l'échappement de gaz. Ces fuites de gaz sont alors susceptibles de présenter un risque variable selon les conditions d'installation des matériels en défaut. En 2013, 65% des incidents ayant affecté des ouvrages de raccordements ont généré une fuite de gaz. Le risque peut être considéré comme accru sur les installations anciennes dont le déport des équipements de distribution à l'extérieur du bâti n'a pas encore été entrepris. Cet aspect est en l'occurrence de nature à motiver l'activité de recensement de l'exhaustivité des branchements de manière à identifier cette fraction résiduelle ; considérant l'absence d'un inventaire technique exhaustif des branchements individuels, c'est-à-dire de la majorité des branchements.

.../...

Compte tenu de cette présentation et du diaporama associé figurant en annexe 7, Monsieur DAVY met aux voix ce rapport.

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents et représentés des communes ayant transféré leur compétence gaz au SIEML :

- PREND ACTE du contenu du dossier,
- DECIDE de porter l'ensemble des observations qu'il suscite auprès de :

### **1- GrDF, et plus particulièrement les demandes suivantes :**

- La transmission du détail, ouvrage par ouvrage, des origines de financement des biens concédés qui doit rendre possible la vérification des comptes « droits du concédant » et la juste prise en compte des financements de la collectivité ;
- La poursuite des efforts qu'il a menés sur la production d'informations associées aux réclamations, conformément aux attentes formalisés par le SIEML ;
- Des réponses aux risques éventuellement induits par des potentielles fuites de gaz lors des défaillances des détenteurs situés dans des installations anciennes (dont le déport des équipements de distribution à l'extérieur du bâti n'a pas encore été entrepris), considérant l'absence d'un recensement technique des branchements individuels.

### **2- TOTALGAZ et notamment :**

- Le renforcement des données travaux présentées,
- La mise en place d'un inventaire comptable des biens concédés qui conduit à s'interroger fortement sur la qualité et la gestion durable des actifs immobilisés.

### **3- SOREGIES :**

- La poursuite de la fiabilisation de l'inventaire comptable.

Nombre de délégués en exercice :	380
Nombre de présents :	230
Nombre de votants :	155 (sur les 235 communes ayant transféré leur compétence gaz au SIEML)
Abstention :	0
Avis défavorable :	0
Avis favorables :	155

### **13 - Intervention de Monsieur MIGNARD sur l'aménagement numérique sur le Maine et Loire**

Monsieur MIGNARD, vice président du Conseil Général en charge du développement économique, de l'innovation, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture et du tourisme présente les perspectives de l'aménagement numérique du département de Maine de Loire et focalise son intervention sur les principaux points ci-après :

- l'action du département dans l'aménagement numérique ;
- l'enjeu de l'aménagement numérique ;
- les coût d'investissement FTTH élevés et très variables selon les catégories de bâti ;
- les orientations arrêtées dans le schéma directeur d'aménagement numérique : la gouvernance et son évolution, le fonctionnement du SMO et sa représentation, les différentes sources de financement (participation du SIEML, du Conseil Général et des EPCI), et la présentation du budget de fonctionnement pour 2015.

La présentation jointe en annexe 8 accompagne l'intervention de Monsieur MIGNARD.

.../...

Après l'exposé de Monsieur MIGNARD, le Président complète ses propos en soulignant l'intérêt pour le SIEMML d'être étroitement associé au déploiement numérique sous la forme d'une convention de coopération avec le futur syndicat mixte ouvert (SMO). Dans les communes et dans les intercommunalités le sujet sera dans les semaines qui viennent d'une brûlante actualité. Les communes doivent en effet transférer aux EPCI la compétence d'aménagement numérique afin que ceux-ci puissent adhérer à leur tour au SMO.

Le Président insiste sur l'importance stratégique du numérique qui est un service indispensable pour nos territoires, de la plus petite communes à la plus grande. Facteur d'attractivité et d'équité, l'aménagement numérique est un service public au service des communes comme le fut l'électrification en son temps.

Le Conseil Général a demandé au SIEMML de bien vouloir apporter son savoir-faire. Cette mutualisation est la preuve d'un esprit élevé de solidarité ainsi qu'une reconnaissance du travail accompli par le syndicat sur le Maine et Loire depuis près d'un siècle.

Le SMO mettra ainsi en valeur les compétences du SIEMML et évitera les doublons.

A la demande de plusieurs délégués, le diaporama sera diffusé aux communes dans le cadre du compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 h 30 et invite les participants au cocktail servi à l'issue de la séance.

Le Président du Syndicat  
Jean Luc DAVY.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Luc DAVY', written over a horizontal line.

**Délibération du COMITE SYNDICAL**

**Séance du 16 DECEMBRE 2014**

**ANNEXE 1**

L'an deux mille quatorze, le seize du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 24 novembre 2014, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, à la Salle Jeanne de Laval à ANDARD, sous la présidence de M. Jean Luc DAVY, Président.

Sur les 380 délégués en exercice, étaient présents 230 délégués, à savoir :

COMMUNES	DELEGUES
ALLEULS les	RICHARD Pascal
ALLONNES	HARRAULT Jérôme
ANDARD	HERVE Eric
ANDREZE	CAILLEAU Jean Yves
ANGERS	VERCHERE Jean Marc
ANGRIE	MAINGUY Jacques
ARTANNES SUR THOUET	DELOLY Denis
AUBIGNE SUR LAYON	ROBE Pierre
AUVERSE	MAROUSER Jean Marie
AVRILLE	BOLO Philippe
BARACE	MERLET Alain
BAUGE EN ANJOU	MARCHAND Gérard
BAUNE	BEILLARD Danièle
BEAUCOUZE	ROISNE Didier
BEAULIEU SUR LAYON	TRESMONTAN Paul
BEAUPREAU	MARY Jean Michel
BEAUVAU	SAINTY Michèle
BECON LES GRANITS	JULLIEN Eve
BEGROLLES EN MAUGES	POUDRE Joëlle
BEHUARD	VIAL Michel
BLOU	SEYEUX Marie
BOHALLE La	VITALINE Thibaut
BOISSIERE SUR EVRE La	LEDUC Sylvain
BOTZ EN MAUGES	BRUNEAU Denis
BOUCHEMAINE	POHARDY Louis
BOUILLE MENARD	VIGNAIS Antony
BOURG D'IRE	MENARD Anthony
BRAIN SUR ALLONNES	BOUCHER Yves
BRAIN SUR LONGUENEE	VAILLANT Damien
BREZE	DENIS Michel

COMMUNES	DELEGUES
BRIGNE SUR LAYON	REULIER Hervé
BRIOLLAY	POITOU Rémy
BRION	METAYER Jean Marc
BRISSAC QUINCE	CAHOURS Michel
BRISSARTHE	MOREAU Pierre
BROSSAY	ROUSSILLAT Gilles
CANDE	HONORE Marie Christine
CANTENAY EPINARD	CAILLEAU Marc
CERQUEUX SOUS PASSAVANT Les	FRAPPEREAU Gérard
CHACE	SUIRE Jean François
CHALONNES SUR LOIRE	CHAZOT Jacques
CHAMBELLAY	HAYER Jacky
CHAMP SUR LAYON	ONILLON Floriane
CHAMPIGNE	FOUIN Jean Yves
CHAMPTOCEAUX	TERRIEN André
CHANTELOUP LES BOIS	JOURDAIN Gérard
CHAPELLE DU GENET Ia	BOURCIER Fredy
CHAPELLE ROUSSELIN Ia	DUPE Jean Noël
CHAPELLE SAINT LAUD Ia	GRUNHUT Jean Claude
CHAPELLE SUR OUDON	FOUCHE Guylaine
CHARCE ST ELLIER SUR AUBANCE	FOURNIER Gilles
CHATELAIS	VITRE Alain
CHAUDEFONDS SUR LAYON	COULON Nicolas
CHAUDRON EN MAUGES	NOYER Patrice
CHAUMONT D'ANJOU	DE ROCHEBOUET Emmanuel
CHAUSSAIRE Ia	BOUYER Philippe
CHAVAGNES LES EAUX	OGER Dominique
CHAVAIGNES	VALENTIN Hélène
CHAZE HENRY	MONTOIS Serge
CHAZE SUR ARGOS	PHILIPPEAU Dominique
CHERRE	THARREAU Jean Louis
CHIGNE	GAUDIN Roger
CIZAY LA MADELEINE	LAROCHE Jean Claude
CLEFS VAL D'ANJOU	RENAULT Michel
Communauté d'AGGLOMERATION CHOLETAIS	GELINEAU Jackie
Communauté de Communes du BOCAGE	BARBIER Daniel
Communauté de Communes de CHAMPTOCEAUX	MOREAU Jean Pierre
Communauté de Communes du Canton de MONTREVAULT	HAY Laurent
Communauté de Communes du canton de SEGRE	BOULTOUREAU Hubert
Communauté de Communes CENTRE MAUGES	CHENE Claude
Communauté de Communes du GENNOIS	SIRE Michel
Communauté de Communes du HAUT ANJOU	CHESNEAU André
Communauté de Communes LOIRE AUBANCE	COCHARD Gérald
Communauté de Communes LOIRE LAYON	MILLION Thierry
Communauté de Communes LOIRE LONGUE	MIGNOT Eric
Communauté de Communes OUEST ANJOU	BELOUIN Michel
Communauté de Communes des PORTES DE L'ANJOU	LANCELOT Patrick

COMMUNES	DELEGUES
Communauté de Communes région de CHEMILLE	BOURCIER Bruno
Communauté de Communes région de DOUE LA FONTAINE	DAVASE Alain
CONTIGNE	BRAUL Joël
CORNE	BRAULT Jean Damien
CORNILLE LES CAVES	GARCIA Raymond
CORZE	GAUDIN Loïc
COURCHAMPS	HAFFRAY Dominique
CUON	LECLERC Bernard
DAUMERAY	DAVY Jean Luc
DENEZE SOUS DOUE	OLIVIER Jean Noël
DENEZE SOUS LE LUDE	DENIS Adrien
DISTRE	TOURON Eric
DOUE LA FONTAINE	LAVILLE Jean Jacques
DRAIN	PREVOT Christian
DURTAL	NESLO Alain
ECEMIRE	CORDESSE Gérard
ETRICHE	LEBRUN Jacques
FAYE D'ANJOU	PLANCHENAULT Marcel
FERRIERE DE FLEE	GEORGET André
FIEF SAUVIN	BODINEAU Roland
FONTAINE MILON	CHAMPION Francis
GEE	ROPERS Jean Philippe
GENE	BREHIN Bernard
GENNES	MATHIOT Joss
GENNETEIL	PENARD Jocelyn
GESTE	GILBERT Francis
GUEDENIAU	BRIERE Maurice
HOTELLERIE DE FLEE l'	LACIRE Frédéric
HUILLE	GAUTIER Dominique
JALLAIS	LAURENDEAU Christian
JARZE	CHAPON Dominique
JUIGNE SUR LOIRE	BAINVEL Marc
JUMELLIERE la	UZUREAU Katia
JUARDEIL	FOULONNEAU Dominique
LANDE CHASLES la	ROUSSIASSE André
LASSE	FALIGAND Alain
LEZIGNE	AILLERIE Patrice
LINIERES BOUTON	TAVEAU Francis
LION D'ANGERS le	CHALET Daniel
LIRE	HALGAND Catherine
LOIRE	DUFOUR Pascal
LOURESSE ROCHEMENIER	GOUPILLE Cédric
LOUVAINES	GAUBERT Emmanuel
LUE EN BAUGEOIS	COURCELLE Michel
LUIGNE	MAISONNEUVE Claude
MARANS	RETIER Daniel
MARTIGNE BRIAND	GOUBEAULT Jean Pierre
MAY SUR EVRE	DUPONT Hubert

COMMUNES	DELEGUES
MAZE	ASQUIN Guy
MEIGNANNE la	MOISAN Gérard
MEIGNE LE VICOMTE	POIRIER Bertrand
MENITRE la	JEULAND Yves
MEON	DAVEAU Jean Pierre
MESNIL EN VALLEE le	BLON Jean Claude
MONTFORT	GELINEAU Jacques
MONTGUILLON	GARNIER Marcel
MONTIGNE LES RAIRIES	BENESTEAU Daniel
MONTILLIERS	BRETON Yves
MONTJEAN SUR LOIRE	MAILLET Christian
MONTREUIL JUIGNE	RENAUD Jacques
MONTREUIL SUR LOIR	BARBIEUX Cécile
MONTREUIL SUR MAINE	GOISLARD Jérôme
MONTREVAULT	JEANVRET Michel
MOZE SUR LOUET	GAUTIER Georges
NEUVY EN MAUGES	BEAUPEL Francis
NOTRE DAME D'ALLENCON	REMBault Emmanuel
NOYANT	GODEFROY Richard
NUAILLE	MAUPPIN Marc
NUEIL SUR LAYON	PIERROIS Benoît
PARNAY	AUDIN François
PASSAVANT SUR LAYON	BERTRAND Pascal
PELLOUAILLES LES VIGNES	MATHIEU Gérard
PIN EN MAUGES le	COLINEAU Thérèse
PLESSIS GRAMMOIRE le	GUITTON Damien
POITEVINIERE la	MARTINEAU Gilles
POMMERAYE la	ROUILLIER Henri
POUEZE la	MEZIERE FORTIN Marie
PUY NOTRE DAME le	GACHINIARD Eric
RABLAY SUR LAYON	GOHIER Pascal
RAIRIES les	BELLEUVRE Jean Claude
ROU MARSON	CHARRIER André
SAINT ANDRE DE LA MARCHÉ	PENSIVY Alain
SAINT AUBIN DE LUIGNE	GRELIER Norbert
SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	TASTARD Thierry
SAINT CLEMENT DE LA PLACE	BEAUMON Paul
SAINT CLEMENT DES LEVEES	DEROUET Stéphane
SAINT CYR EN BOURG	PONTOIRE Dominique
SAINT FLORENT LE VIEIL	NEAU Michel
SAINT GEORGES DES GARDES	VIGNAIS Yves
SAINT GEORGES DES SEPT VOIES	BATTAIS Damien
SAINT GEORGES DU BOIS	CLEMENCEAU Michel
SAINT GEORGES SUR LAYON	CONTREPOIS Guillaume
SAINT GEORGES SUR LOIRE	BURON Alain
SAINT GERMAIN DES PRES	LEPETIT Dominique
SAINT GERMAIN SUR MOINE	BRUNETIERE Georges
SAINT JEAN DE LINIERES	BESSONNEAU Bruno
SAINT JEAN DES MAUVRETS	LEZE Joël
SAINT LAMBERT LA POTHERIE	VERNOT Pierre

.../...

COMMUNES	DELEGUES
SAINT LAURENT DU MOTTAY	BENOIST Yannick
SAINT LEGER DES BOIS	BADEAU Cyril
SAINT LEGER SOUS CHOLET	COUSIN Dominique
SAINT LEZIN	ROGER Stéphane
SAINT MARTIN DE LA PLACE	MENANT Raphaël
SAINT MARTIN DU BOIS	CHERRE Nicolas
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	LEBLOND André
SAINT MATHURIN SUR LOIRE	JOLY Claude
SAINT PHILBERT DU PEUPLE	RUVAULT Christian
SAINT PIERRE MONTLIMART	PIOU Serge
SAINT QUENTIN EN MAUGES	BEAUCARNE Marie Gabrielle
SAINT QUENTIN LES BEAUREPAIRE	LE DU Pierre
SAINT REMY EN MAUGES	PASQUIER Jean Pierre
SAINT REMY LA VARENNE	COQUARD Marc
SAINT SATURNIN SUR LOIRE	DECODTS Didier
SAINTSAUVEUR DE FLEE	GELU André
SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT	MENORET Richard
SAINT SULPICE SUR LOIRE	CARRET Jacky
SAINT SYLVAIN D'ANJOU	HUCHON Pierre
SAINTE GEMMES SUR LOIRE	SAVOIRE Michel
SALLE ET CHAPELLE AUBRY	VERON Gérard
SARRIGNE	DUPERRAY Guy
SAULGE L'HOPITAL	BAZIN Patrice
SAUMUR	GRAVOUEILLE Alain
SCEAUX D'ANJOU	CARRE Jean François
SEGUINIERE la	BOISNEAU Jean Paul
SEICHES SUR LE LOIR	DONON Maxime
SOMLOIRE	POUDRAY Eric
SOUCELLES	PHILIPPEAU Serge
SOULAINES SUR AUBANCE	BONFANTI Christian
SOULAIRE ET BOURG	GARNIER Jean Luc
TANCOIGNE	GROLLEAU Bertrand
TESSOUALLE la	FERCHAUD Michel
THOUREIL la	LEMOINE Jérôme
TIGNE	ALIANE Bernard
TRELAZE	PANTAIS Alain
TREMONT	GUENEAU Mickaël
TURQUANT	CONDEMINE Patrick
ULMES les	GUILLAUME Didier
VARENNE la	MASSIDDA Vincent
VARENNES SUR LOIRE	LAMAND Michel
VARRAINS	LUMINEAU Bernard
VAUDELNAY	BARDY Fabrice
VERCHERS SUR LAYON les	THERMEAU Daniel
VERGONNES	CHEVALLIER Didier
VERNANTES	DA SILVA Manuel
VERNOIL LE FOURRIER	CHAPEAU Jean Philippe
VERRIE	PAULEAU Jean Paul
VEZINS	CHEVALIER Fabienne

COMMUNES	DELEGUES
VIHIERS	DUFOUR Isabelle
VILLEBERNIER	BOURREAU Christian
VILLEMOSAN	ROLLAND Thiébaud
VILLEVEQUE	PLATEAU Jean Claude
VIVY	SOURDEAU Jean Claude
YZERNAY	BOUCHET Louis Marie

Avaient donné pouvoir :

Messieurs	Communes	à Messieurs	Communes
BOUILLE Damien	AVIRE	CHERRE Nicolas	SAINT MARTIN DU BOIS
ROBIN Eric	BOUZILLE	PREVOT Christian	DRAIN
BOURDEL Gilbert	BROC	DENIS Adrien	DENEZE SOUS LE LUDE
FERRE Jean Pierre	Communauté de Communes Région du LION D'ANGERS	BREHIN Bernard	GENE
PETIT FOREIX Laurent	FOUGERE	RENAULT Michel	CLEFS VAL D'ANJOU
LOUVET Rémy	MOULIHERNE	MIGNOT Eric	Communauté de Communes LOIRE LONGUE
LORENZI Mariette	NYOISEAU	BOULTOUREAU Hubert	Communauté de Communes du Canton de SEGRE
COMBE Jean Luc	PLAINE la	BOUCHET Louis Marie	YZERNAY
PAPIN Laurent	PLESSIS MACE le	MOISAN Gérard	MEIGNANNE la
CHOUTEAU Eric	ROUSSAY	BRUNETIERE Georges	SAINT GERMAIN SUR MOINE
PORCHER Jean Luc	SAINTE GEMMES D'ANDIGNE	PHILIPPEAU Dominique	CHAZE SUR ARGOS
BEGUIER Jean Noël	VERN D'ANJOU	DAVY Jean Luc	DAUMERAY

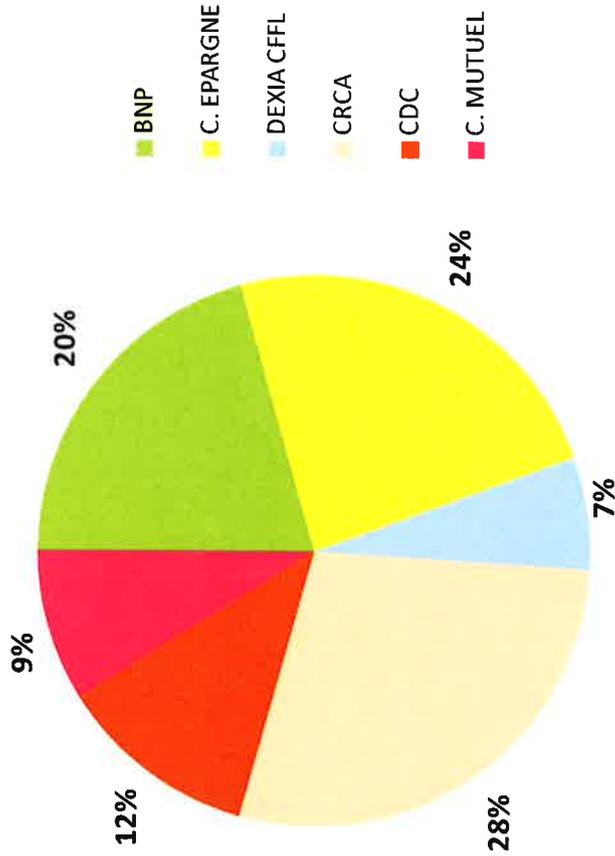
Assistaient également à la séance sans voix délibérative Monsieur HURUGUEN Jean Yves, représentant le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, ainsi que des maires accompagnant leur délégué.

Vu les dispositions du CGCT

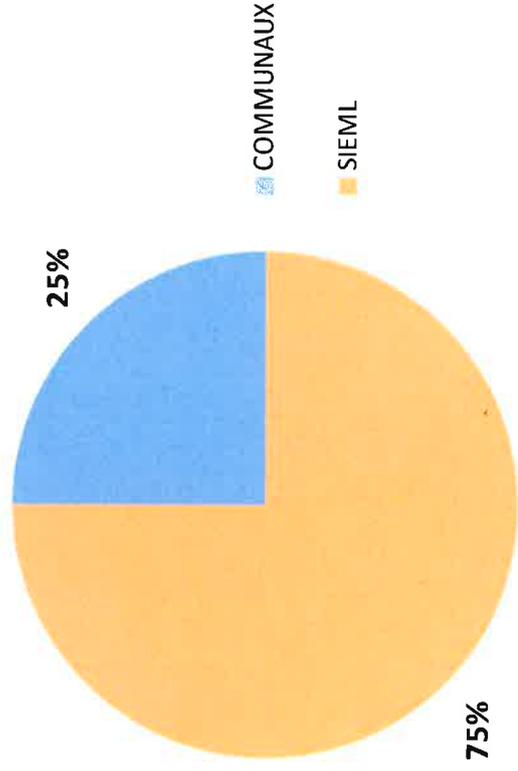
.....



# STRUCTURE DE LA DETTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015 : 22 M€



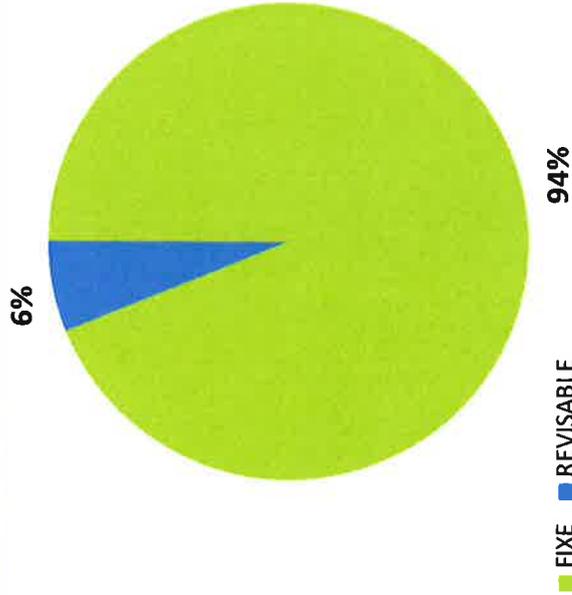
Encours par Prêteurs



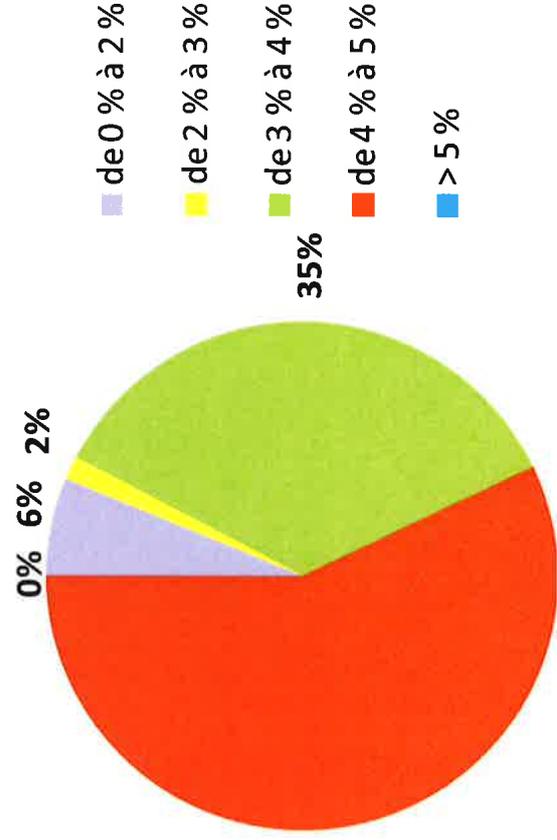
Encours par Catégories d'Emprunts



# STRUCTURE DE LA DETTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015



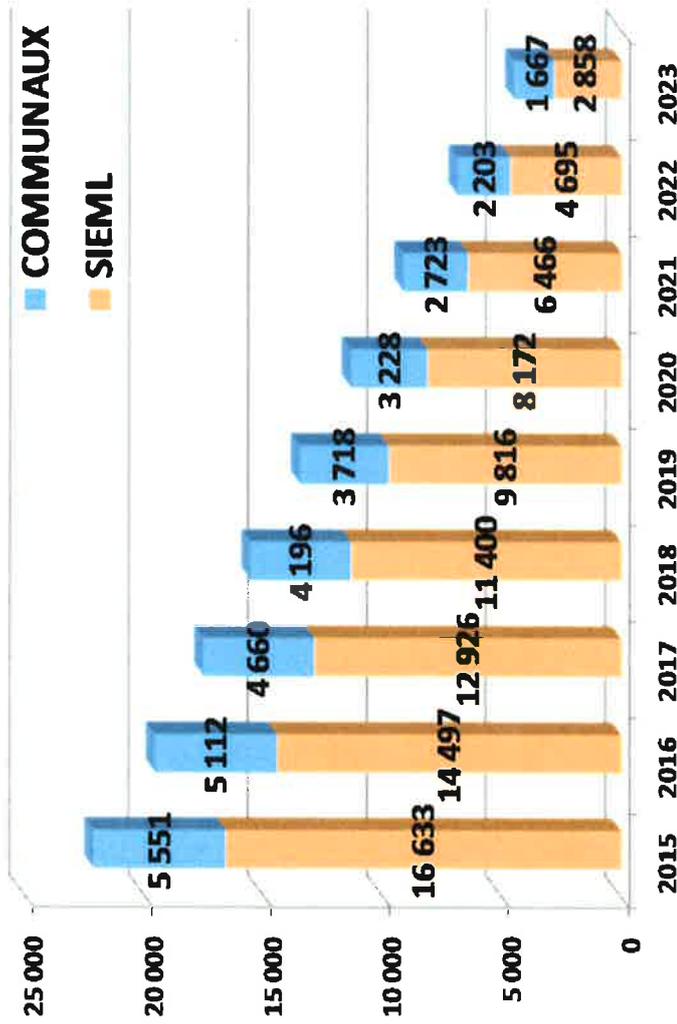
Encours par Type de Taux



Encours par Tranches de Taux  
**Taux Moyen : 3,87 %**

# STRUCTURE DE LA DETTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015

Evolution à Long Terme de l'Encours de Dette  
(sans intégration de nouveaux emprunts)



**DETTE MOYENNE PAR HABITANT EN CAPITAL :** 27,28 €

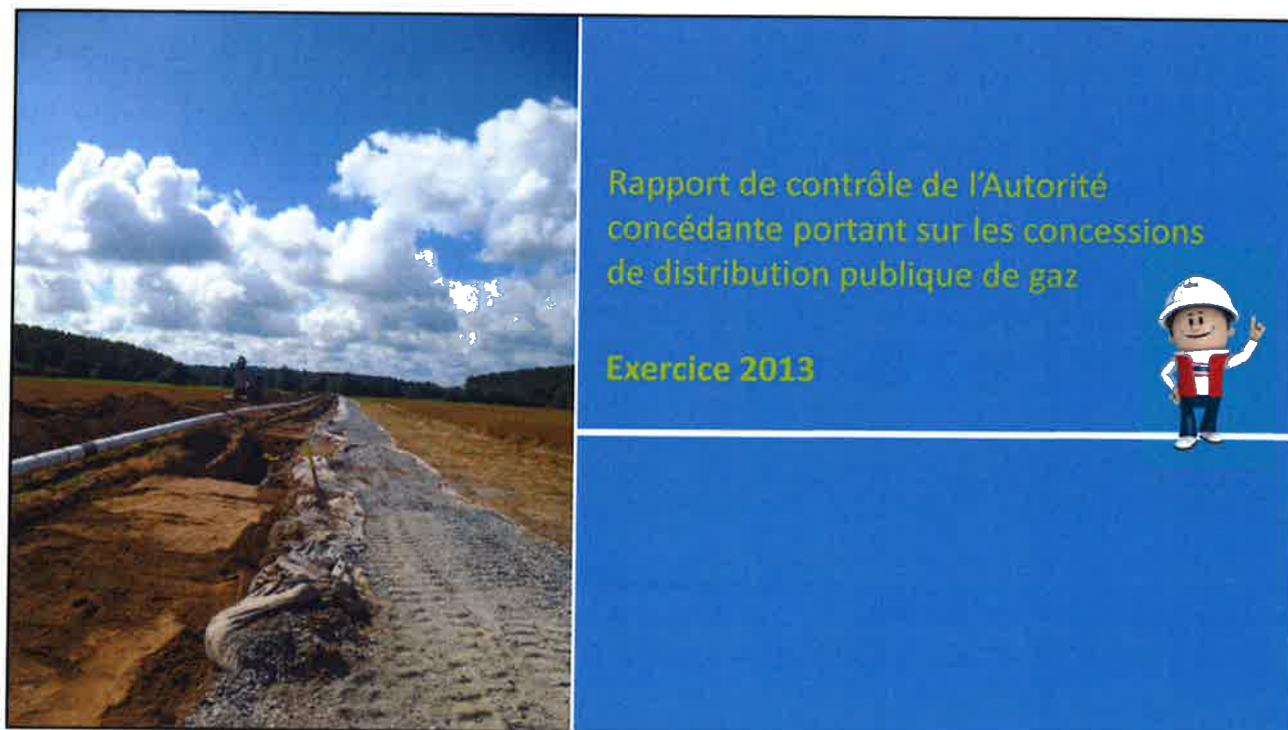
**ANNUITE MOYENNE PAR HABITANT :** 4,24 €

**ANNUITE MOYENNE PAR HABITANT EMPRUNTS SIÉML :** 3,43 €

**CAPACITE DE DESENDETTEMENT EMPRUNTS SIÉML :** 1,24 année

## PRÉVISIONS PLURIANNUELLES DE TRAVAUX DU SIEML (en H.T.)

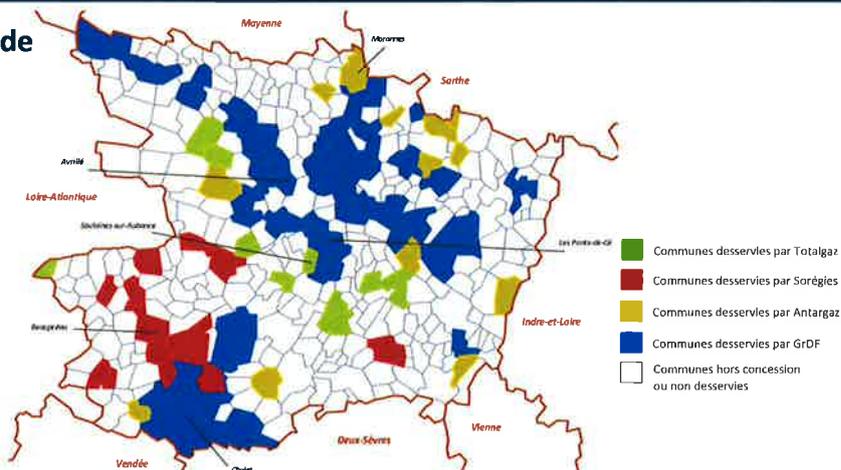
Dépenses	2014	2015	2016	2017
Renforcements	8,84	8,42	8,40	8,40
Sécurisation	3,36	3,19	3,20	3,20
Effacements BT	8,89	8,87	8,85	8,85
EP	2,81	2,79	2,80	2,80
Rénovation EP	2,46	2,46	2,45	2,45
Extensions BT	6,77	6,77	6,75	6,75
EP	4,29	4,29	4,30	4,30
GC Telecom	3,44	3,43	3,40	3,40
FIPEE 21	0,50	0,20	0,20	0,20
I.R.V.E.		1,10	1,20	
<b>Totaux</b>	<b>41,36</b>	<b>41,52</b>	<b>41,55</b>	<b>40,35</b>
<b>Recettes</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Renforcements (FACE)	5,01	4,63	4,60	4,60
Sécurisation (FACE, ERDF)	2,69	2,55	2,55	2,55
Effacements (FACE, ERDF, Communes)	4,86	4,87	4,85	4,85
EP	0,84	0,84	0,85	0,85
Rénovation EP (Communes)	1,85	1,85	1,85	1,85
Extensions (Communes, ERDF)	5,66	5,66	5,65	5,65
EP	3,51	3,51	3,50	3,50
GC Telecom	3,44	3,43	3,40	3,40
I.R.V.E.		0,82	0,90	
<b>Totaux</b>	<b>27,86</b>	<b>28,16</b>	<b>28,15</b>	<b>27,25</b>
<b>CHARGES SIEML</b>	<b>13,50</b>	<b>13,36</b>	<b>13,40</b>	<b>13,10</b>



- **Les enjeux du contrôle**
  - ✓ Une obligation légale, fondée sur des textes législatifs (lois de 2000, 2003, 2010).
  - ✓ Une obligation contractuelle, définie dans les contrats de concession.
- **Et surtout**
  - ✓ Un outil d'amélioration du service public, un moyen de faire progresser les concessionnaires dans leurs activités :
    - Autorité organisatrice et concédante, le SIEMML doit contrôler que le service public délégué répond bien aux attentes légitimes des usagers :**
      - un service public de **qualité, équitable, et continu**

Il porte sur **24** contrats de concessions déléguées à :

<b>GrDF,</b> 11 concessions 68 communes	<b>Antargaz,</b> 6 concessions 19 communes
<b>Sorégies,</b> 4 concessions 19 communes	<b>Totalgaz,</b> 3 concessions 21 communes



Il s'appuie sur les informations produites par les différents concessionnaires, les compte-rendus d'activités des délégataires, et l'audit réalisé le 5 juin 2014 par l'Autorité concédante, assistée du cabinet d'expertise AEC, chez GrDF.

● Les chiffres clés des concessions gaz

- ✓ **104** communes desservies
- ✓ Les canalisations : **1 496** km, +42 km par rapport à 2012
  - 1 383 km GrDF
  - 81 km Sorégies
  - 13 km Antargaz
  - 19 km Totalgaz
- ✓ Les usagers : **46 858 usagers**, +1,5 % par rapport à 2012
- ✓ Les quantités de gaz acheminées sur le territoire du SIÉML : **1,8 TWh** (environ 500 TWh en France)
- ✓ Un patrimoine de **108,6 M€** en valeur brute

## L'analyse des données produites lors de l'audit fait ressortir pour GrDF :

- Des points positifs

- ✓ Une baisse du nombre d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés à GrDF en 2013 ainsi qu'une réduction des interruptions de fournitures associées.
- ✓ La mise à disposition des équipements en défaut au regard de chaque incident ayant affecté les branchements individuels, conformément aux engagements pris par GrDF il y a deux exercices.
- ✓ L'exhaustivité de l'inventaire technique des robinets de réseaux tenu à jour par GrDF.
- ✓ La qualité des échanges avec l'ensemble des interlocuteurs présents à l'audit.

- Des points de vigilance ou à améliorer

- ✓ L'absence persistante du détail, ouvrage par ouvrage, des origines de financement des biens concédés rendant impossible la vérification des comptes « droits du concédant » et la juste prise en compte des financements de la collectivité.
- ✓ Une impossibilité d'appréhender les résultats de la recherche systématique de fuites sur les réseaux, en raison d'anomalies dans les requêtes du délégataire et d'informations contradictoires produites.
- ✓ Une accentuation des écarts de linéaire entre les inventaires technique et comptable mis à jour par GrDF sur les canalisations et ce, après quatre exercices d'amélioration continue.
- ✓ La nécessité de poursuivre les efforts menés sur la production d'informations associées aux réclamations.
- ✓ Une interrogation par rapport aux risques éventuellement induits par des potentielles fuites de gaz lors des défaillances des détenteurs situés dans des installations anciennes.

L'analyse des données produites fait ressortir :

- Des points positifs
  - ✓ La **qualité** de l'inventaire technique produit.
  - ✓ La **transparence du concessionnaire** vis-à-vis des actes de surveillance et de maintenance.
- Des points à améliorer
  - ✓ La **fiabilisation** de l'inventaire comptable.

L'analyse des données produites fait ressortir :

- Un point positif
  - ✓ La **qualité** de l'inventaire technique produit, contenu en nette amélioration par rapport aux années précédentes.
- Des points à améliorer
  - ✓ L'**inconsistance** des données travaux présentées.
  - ✓ L'**absence persistante** d'un inventaire comptable des biens concédés.

### L'analyse des données produites fait ressortir :

- ✓ Un contrôle satisfaisant sur les différentes thématiques et notamment une transparence complète du délégataire sur son activité de surveillance et de maintenance des biens concédés.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport de contrôle des concessionnaires et de porter auprès d'eux les observations qu'il suscite.

Seules peuvent prendre part au vote les communes ayant transféré leur compétence en matière de gaz.



### Contexte

Le plan stratégique gaz (2015-2020) s'inscrit dans la continuité du premier plan gaz élaboré sur la période (2006-2014).

Dans le cadre de la transition énergétique, l'objectif est d'établir un plan stratégique gaz à court et moyen terme en positionnant le SIéML comme un acteur clé sur le territoire. L'étude comporte deux étapes :

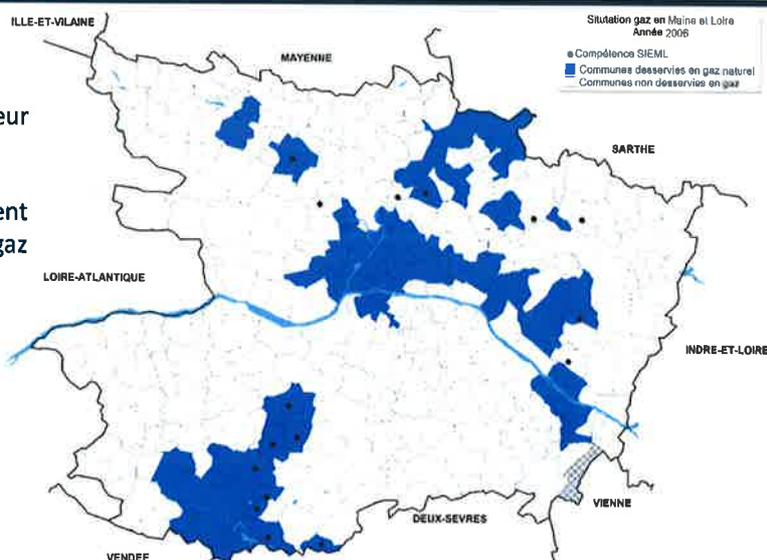
- ✓ **Phase 1** : diagnostic
- ✓ **Phase 2** : présentation des actions stratégiques exposée lors de la prochaine assemblée générale

## Les grands axes

- ✓ Une croissance rapide du linéaire de réseau depuis 2006, qui s'atténue aujourd'hui très fortement.
- ✓ Le développement des réseaux est confronté à de multiples difficultés.
- ✓ Dans ce contexte complexe et de transition énergétique, le gaz reste malgré tout une énergie incontournable dans le mix de demain, et ce pour de multiples raisons.

### ● En 2006

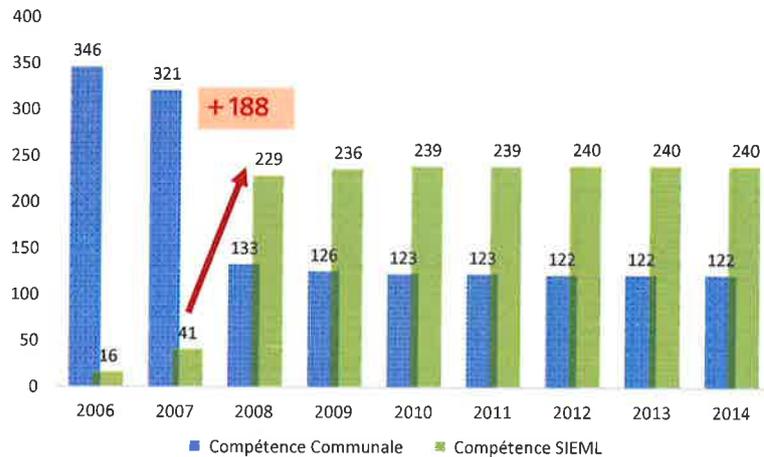
- ✓ **16 communes** avaient transféré leur compétence gaz au SIÉML.
- ✓ **11** de ces communes étaient desservies par un réseau de gaz concédé à GDF.



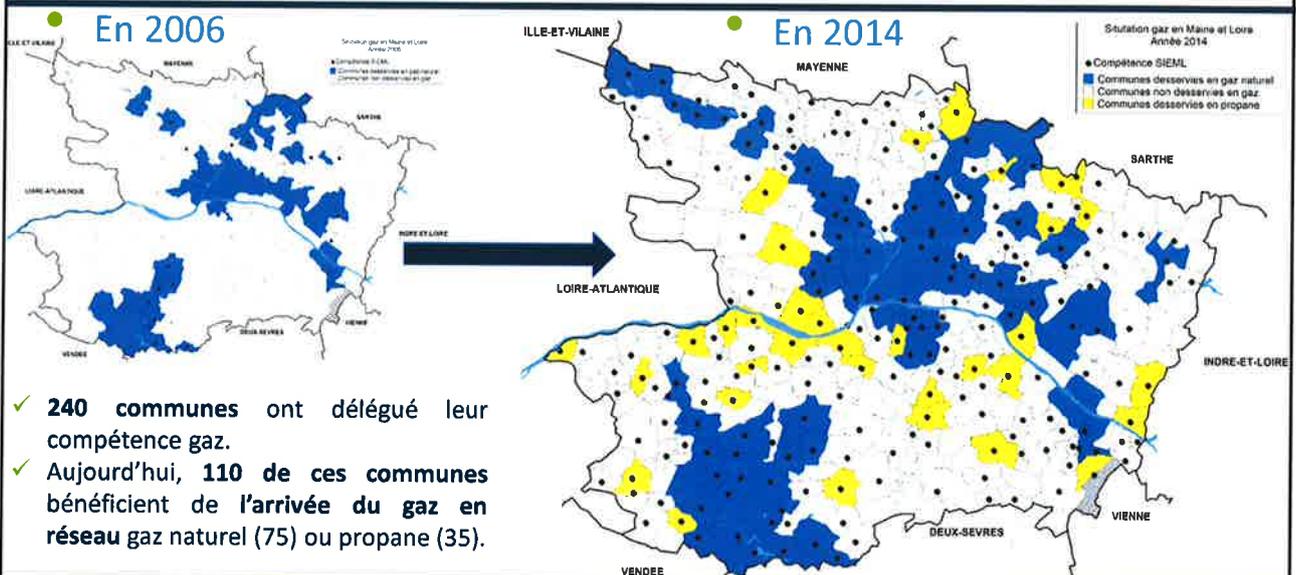
## Diagnostic - le transfert de compétence

### En 2006

La mise en place du plan stratégique précédent a eu pour effet **d'augmenter de manière spectaculaire le nombre de communes ayant transféré leur compétence gaz**, ce nombre passant de 41 à 229 communes.



## Diagnostic - situation en 2014



### Toutefois, des critères techniques montrent qu'un palier dans le développement a été atteint

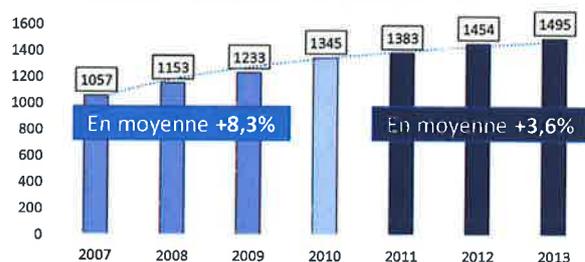
✓ L'évolution des longueurs de réseaux :

Elle est constante sur la période 2006-2014 mais présente un fort ralentissement à partir de 2010.

✓ Le taux de branchements improductifs :

Ce taux est relativement stable dans le temps et plafonne à plus de 21%, c'est-à-dire que 1/5<sup>ème</sup> des branchements sur la concession ne fait pas l'objet de consommation de gaz.

Evolution du nombre de km de réseau entre 2007 et 2013



	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre total d'ouvrages	53 400 u	55 333 u	56 472 u	57 077 u	58 652 u	59 324 u
Nombre d'ouvrages actifs (7)	42 398 u	43 891 u	44 512 u	45 129 u	46 216 u	46 752 u
Taux d'ouvrages improductifs	20,6%	20,7%	21,2%	20,9%	21,2%	21,2%

Evolution du taux d'ouvrages improductifs entre 2008 et 2013

### Le développement des réseaux est confronté à de multiples difficultés

• Pour le gaz naturel

- ✓ Le postulat du critère de rentabilité « B/I » : jusqu'à ce jour-là les dessertes en gaz naturel nécessitaient un raccordement à un réseau amont (réseau de distribution déjà existant ou réseau de transport à proximité). La desserte en gaz relevait donc d'une diffusion progressive (effet tache d'huile).

**Le gaz n'est pas un bien universel.** La mise en place de ce service public doit être économiquement rentable. Le calcul de rentabilité est établi par le rapport entre les investissements à réaliser pour distribuer le gaz et les recettes attendues pour l'acheminement.

**La majorité des dessertes restant à réaliser ne présentent pas des « B/I positifs » et nécessitent des participations financières externes.**

A ce jour, le SIÉML a fait le choix de ne participer financièrement à aucun projet.

### Le développement des réseaux est confronté à de multiples difficultés

- Pour le propane
  - ✓ A des contraintes techniques d'encombrement : le plus difficile n'est pas forcément de choisir la technologie du stockage, mais de trouver un terrain disponible qui pourrait accueillir ce stockage au plus près des sites de consommation, donc des centres bourgs à desservir.
  - ✓ A la concurrence légitime des réseaux de chaleur qui ont un rôle stratégique pour l'atteinte des objectifs des collectivités portant des plans climat-énergie ambitieux.
  - ✓ A la perte de compétitivité du prix du propane réseau : son prix est étroitement proche du prix du fioul depuis 2009, mais reste très sensiblement moins cher que le prix propane citerne.

### Le développement des réseaux est confronté à de multiples difficultés

- Pour le gaz naturel et le propane
  - ✓ la nécessité d'une masse critique d'utilisateurs potentiels : il est substituable à une autre énergie dans tous ses usages.
  - ✓ l'impact de la réglementation thermique 2012 : la prise en compte de la réglementation thermique a une influence directe sur la rentabilité des projets (30% de consommation en moins dans le bâti).

**Dans ce contexte complexe et de transition énergétique, le gaz reste malgré tout une énergie incontournable dans le mix de demain, et ce pour de multiples raisons :**

- ✓ **L'attrait économique** : il se place juste derrière le bois pour l'énergie de chauffage. L'exploitation des gaz non conventionnels principalement aux Etats Unis et les récentes découvertes en exploration en font une ressource abondante.
- ✓ **Le bénéfice environnemental relatif**
  - le gaz bénéficie d'un très bon rendement énergétique global (notamment pour les chaudières à condensation),
  - le gaz est l'une des énergies carbonées qui rejette le moins d'émission de CO<sub>2</sub> (-30% par rapport au fioul),
  - la perspective d'intégration croissante du biogaz dans le réseau concourt à un cycle vertueux.
- ✓ **Les avantages techniques**
  - le gaz permet de produire de l'électricité en période de pointe. C'est une énergie stockable en grande quantité, contrairement à l'électricité. Il soutient les énergies alternatives intermittentes comme l'éolien ou le solaire.
  - c'est une énergie facilement exploitable. Une fois les réseaux de distribution mis en place, ils permettent de desservir facilement la population avec un stockage inexistant.

**Une nouvelle impulsion doit être lancée.**

Voici les grands axes déjà esquissés qui permettront au **SIéML** d'adopter un nouveau **plan stratégique gaz** pour la période 2015-2020 :



## Phase 1 - pistes de réflexions

INJECTER	DEVELOPPER	EXPERIMENTER	REINVENTER
			
le Biogaz produit par la méthanisation. Il peut être valorisé en produisant de l'électricité ou directement injecté sur le réseau de distribution	les usages en encourageant l'utilisation des véhicules au gaz naturel (GNV et BioGNV) et étudier la faisabilité d'un groupement d'achat pour le propane citerne	pour prendre en considération les solutions énergétiques de demain que nos réseaux de gaz pourraient distribuer : hydrogène	les dessertes gaz en tenant compte de l'évolution technologique permettant désormais de créer des îlots de dessertes à partir de gaz naturel liquéfié (GNL)

## Diagnostic - conclusion

**D**ENSIFIER  
**E**TENDRE  
**C**ONVERTIR  
**I**NJECTER  
**D**EVELOPPER  
**E**XPERIMENTER  
**R**EINVENTER

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de cette analyse qui vient poser la première brique du plan gaz pour la mandature qui vous sera proposé pour la prochaine assemblée générale.

## Aménagement Numérique

Assemblée syndicale du SIEML  
16 décembre 2014



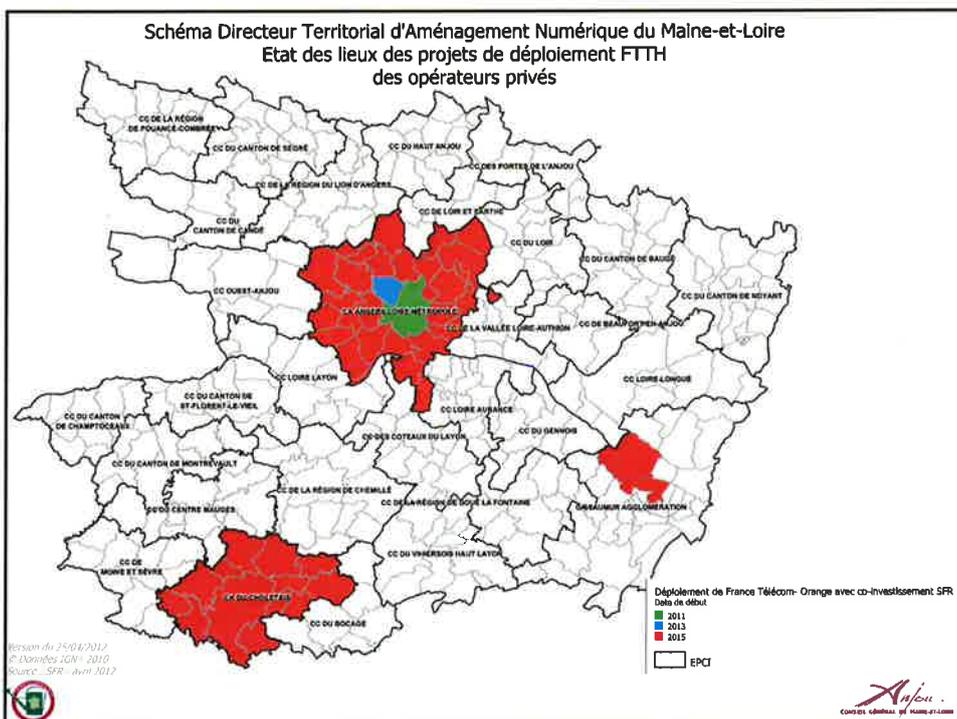
### L'action du Département dans l'aménagement numérique

- Depuis **2002**, le Département est un acteur volontariste de l'aménagement numérique avec le réseau Méliis@
    - **850** kms de fibre optique
    - **39** stations Wimax et Wifi
    - **101** NRA dégroupés sur les 193 que compte le département
- ⇒ au **total 62 M€ investis par le Département** et son délégataire



## L'action du Département dans l'aménagement numérique

- Un engagement qui permet
  - Pour les entreprises de raccorder :
    - les 32 Anjou-Actiparcs et 160 zones d'activités
    - 1 600 entreprises et établissements publics utilisent le réseau Mélis@
  - Pour les particuliers :
    - 87 % des foyers ont accès au dégroupage grâce au RIP
    - 40 % des internautes utilisent le réseau Mélis@
    - 95 % des foyers en zone blanche ADSL sont couverts par le Wimax
    - 1 620 foyers utilisent le Wimax et 200 ont une connexion satellite



## L'enjeu de l'aménagement numérique

⇒ Pour éviter la fracture numérique entre les zones conventionnées et le reste du département, l'aménagement numérique est un enjeu majeur d'aménagement du territoire

- Des technologies permettent d'aller vers le très haut débit :
  - La montée en débit cuivre
  - Le VDSL2
  - La montée en débit radio
  - Le FTTH (fiber to the home)



## Des coûts d'investissement FTTH élevés et très variables selon les catégories de bâti

Catégorie de bâti	Bourg	Hameau	Habitat isolé
Coût moyen par prise raccordable	700 €	1 140 €	3 940 €



## Les orientations arrêtées dans le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique



*Mayenne*  
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAYENNE

### Les orientations arrêtées dans le SDTAN

- Un objectif cible : à long terme, le raccordement de l'ensemble du Département en FTTH
- Une phase intermédiaire compte tenu des investissements: la mise en œuvre d'un **mix technologique** reposant sur
  - Le VDSL2 mis en œuvre par les opérateurs
  - Les solutions de montée en débit radio et cuivre
  - Le déploiement du FTTH dans les bourgs (en dehors du VDSL2) où les coûts d'investissement sont les plus abordables



*Mayenne*  
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAYENNE

## La gouvernance de l'aménagement numérique

- Les EPCI seront amenés à participer au financement de l'aménagement numérique
- ⇒ **Ouverture de la gouvernance aux EPCI**
- ⇒ nécessité d'une structure regroupant
- les EPCI
  - le Conseil général
  - le Conseil régional
- ⇒ volonté d'une structure qui s'adosse au maximum aux structures existantes



## Evolution de la gouvernance de l'aménagement numérique

- Choix fait le 8 juillet 2014 avec l'ensemble des EPCI : Principe de création d'un Syndicat mixte ouvert adossé au SIEML :
  - Volonté d'une structure dédiée pour traiter de l'aménagement numérique regroupant l'ensemble des EPCI, le Département et la Région
  - qui s'appuie sur la structure administrative et technique du SIEML : enjeu de mutualiser et de rationaliser les moyens et les compétences en évitant de démultiplier les structures



## Le fonctionnement du SMO : un seul collège pour :

- « Affaires générales » : adhésion de tous les EPCI
  - Fonctionnement SMO, suivi du SDTAN et des DSP et de tout autre réseau, adhésions (AVICCA, Gigalis 2.0)
- « Mise en œuvre du très haut débit » : seuls les EPCI volontaires
  - FTTH, MED radio ou cuivre, satellite, toute autre technologie
  - Une convention entre chaque EPCI et le SMO

## Les modes de représentation au sein du SMO

- Un portage fort de l'ensemble des EPCI
  - => objectif : adhésion des 30 EPCI
  - 1 EPCI = 1 voix soit 30 voix
- Le Département apporte les 850 Km de fibre optique mais reste minoritaire
  - => CG = 2/3 des EPCI soit 20 voix
- La Région en tant que financeur des projets THD
  - => CR = 1/3 des EPCI, soit 10 voix
- Le SIEMML : membre associé
  - => apporte les moyens liés aux affaires générales

## Les apports du SIEML au SMO

- Mise à disposition à titre gratuit :
  - Les ressources support (juridiques, financières, comptables, RH, informatiques, contrôle concession, communication, secrétariat, encadrement)  
Soit l'équivalent de 2 ETP / an
  - La logistique : local, informatique, télécommunications, mobilité ...
- Mise à disposition à titre onéreux :
  - La charge d'un ingénieur télécom

## Les apports du Département au SMO à titre gratuit

- L'apport des 2 DSP Melis@
- Un cadre A
- Les locaux Melis@
- La prise en charge de l'amortissement de l'extension FEADER
- La redevance d'affermage liée à l'extension FEADER :

## La participation des EPCI

- Pour le niveau « affaires générales » :  
adhésion de tous les EPCI avec une contribution forfaitaire de 5 000 € /an / EPCI
  
- Pour le niveau « mise en œuvre du Très Haut Débit » :
  - seuls les EPCI volontaires
  - chaque EPCI déploie les infrastructures à son rythme et selon ses propres choix
  - chaque EPCI finance ses propres déploiements

## Le budget de fonctionnement 2015 (sur une base de 10 EPCI membres)

Charges		Recettes	
Cadre A (màd par le CG49)	70 000 €	Redevance extension FEADER (transférées par le CG49)	120 000 €
Ingénieur Télécom	70 000 €	Contribution du CG49	70 000 €
Logistique : locaux, véhicule... (màd par le SIEML)	15 000 €	Contribution du SIEML	135 000 €
Ressources support : juridique, finance finance, RH (màd par le SIEML)	120 000 €	Cotisations des EPCI	50 000 €
Etudes	150 000 €	Participation de la Région	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>425 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>425 000 €</b>

La participation de la Région reste à négocier.



Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire



SIÉML

9 Route de la confluence  
ZAC de Beuzon - Ecoflant  
CS 60145 - 49001 Angers Cedex 01

